



e-Foot Officiel 94

VOEUX 2025

SOMMAIRE

Communiqués

INFOS

**

Infos Ligue

**

Comment régler les
arbitres officiels

Procès- verbaux

Commissions

Comité de Direction

**

Comité d'Appel Chargé
des Affaires Courantes

**

Football à Effectif Réduit

**

Organisation des
Championnats & Coupes

**

Statuts & Règlement

**

Calendriers

Annexes

Tous en bleu pour l'USCL

**

Formation CFI
en 4 étapes

**

Location Véhicules

A Consulter sur Footclub

Discipline

+

Sanctions



Egalement
Consultable sur
notre site internet
[http://
districtvaldemarne.fff.fr/
documents/](http://districtvaldemarne.fff.fr/documents/)

L'année 2024 a été riche en événements sportifs avec les Jeux Olympiques et Paralympiques en France, notre 25^{ème} Tournoi International U16, nos finales de Coupes du Val de Marne, nos journées festives des jeunes. Cependant, cette année a aussi été très marquée par les violences et les incivilités de plus en plus présentes sur et autour de nos terrains.

Ces incidents très souvent provoqués par un environnement très proche, représentent un réel danger pour la sécurité de nos jeunes et de nos arbitres. C'est ensemble, Educatrices Educateurs, Dirigeantes, Dirigeants de Clubs, Arbitres, Membres de Commissions, Elus sans oublier les Parents, que nous devons agir pour combattre ces actes qui nuisent au bon développement du football que nous aimons.

En 2025, en complément de nos orientations habituelles, nous poursuivrons nos actions pour le développement du Football Féminin, du Futsal, du sport Santé et nos réunions de secteurs et séminaire des Président(e)s pour évoquer et traiter ensemble des problèmes rencontrés tout au long de la saison.

Ensemble, faisons en sorte que 2025 soit une année de réussite collective pleine d'énergie et d'émotions. Continuons à promouvoir les valeurs du Fair-play, de Solidarité et de Respect qui nous unissent.

Je vous souhaite, au nom du Comité de Direction et en mon nom, à Toutes et à Tous, **Présidentes, Présidents, Joueuses, Joueurs, Dirigeantes, Dirigeants, Educatrices, Educateurs, Arbitres, Commissaires, Bénévoles des Clubs et du District, Salariés des Clubs et du District une très bonne année 2025**, une excellente santé et bien sur de très bons résultats sportifs.

Au plaisir de vous retrouver très vite à l'occasion de nos prochaines réunions de secteurs et sur les terrains.

Le Président du District du Val de Marne de Football
Denis TURCK

INFO CLUB / Demande de Changement via FOOTCLUB

Nous sollicitons les clubs de bien vouloir répondre dans un délai de 72H avant la rencontre au demande de changements (**même si la réponse est négative**). Ce qui permettra au « club demandeur » de trouver une solution afin que la rencontre se joue dans de bonnes conditions.

-COMPTANT SUR VOTRE FAIR-PLAY-

Edition N° 697 du Jeudi 9 Janvier 2025

COMMUNIQUES

INFOS

Tous les **PROCES-VERBAUX** peuvent être consultés sur notre **SITE INTERNET**,
chaque jeudi après-midi : <https://districtvaldemarne.fff.fr>

*Documents & * Procès-Verbaux

RECHERCHE TERRAINS

FINALES COUPES VDM SENIORS + SENIORS FEMININES

Samedi 14 Juin 2025 matchs à 18h & 20h30

Critères requis :

- 1 TERRAIN HERBE + TRIBUNE
- ECLAIRAGE
- 6 VESTIAIRES
- 1 GRAND PARKING

Le cahier des charges détaillé sera envoyé au club retenu et au propriétaire du terrain après décision + une visite des lieux et une réunion avec le District seront organisées en amont de l'évènement pour discuter des modalités.

Candidature à envoyer à : secretariat@districtvaldemarne.fff.fr

TIRAGE 16^{ème} Finale Coupe de France Féminine

Date	Equipes
<u>12/01/2025</u>	<u>St Maur F. Fem Vga 1 - Strg Rcsa 1</u>

32^{ème} de Finale Coupe Gambardella

Date	Equipes
<u>12/01/2025</u>	<u>Drancy Ja 21 - Creteil Lusitanos F. 21</u>



FAIR PLAY 2024 /2025



Arrêté au 21/11/2024 sous réserve des décisions en cours

DIVISION 2 A	POINTS	RETRAIT	DIVISION 3 A	POINTS	RETRAIT
COM ARCUEIL	9		BANN ZAMMI	3	
CRETEIL AC	3		BRY FC	7	
BOISSY FC	10		CAUDACIENNE ES	3	
CHEVILLY LARUE ELAN	4		CHARENTON CAP	1	
FONTENAY SOUS BOIS	9		LIMEIL BREVANNES AJ	4	
ASF LE PERREUX	9		PHARE ZARZISSION	1	
L HAY LES ROSES CA	4		SANTENY SSL	6	
MAROLLES FC	9		VILLENEUVE AFC	8	
ORMESSON US	6		VITRY ES	7	
THIAIS FC	10				
VILLENEUVE ABLON US	14				
VILLENEUVE AFC	7				
VITRY ES	13				
DIVISION 2 B	POINTS	RETRAIT	DIVISION 3 B	POINTS	RETRAIT
BONNEUIL CS	8		AS ZENAGA DE FIGUIG	8	
BRY FC	12		CRETEIL AC	8	
CHAMPIGNY FC	8		CACHAN COC	4	
GENTILLY AC	15		MOLDAVIE FC	5	
KREMLIN BICETRE CSA	10		VITRY FC 90 ACADEMIE	7	
LIMEIL BREVANNES AJ	11		ST MANDE FC	5	

NOGENT FC	17	IVRY US	4
RUNGIS US	14	VAL DE FONTENAY	5
VGA ST MAUR	24	VALENTON FA	9
SUCY FC	6		
VILLIERS ES	15		
VITRY CA	10		

20.6 – TERRAIN IMPRATICABLE

20.6.1

Dans le cas où l'état d'un terrain de football classé ne permet pas de l'utiliser (en raison de son impraticabilité) à la date fixée par le calendrier officiel, l'autorité en charge de sa gestion **doit en informer officiellement le District du Val de Marne de Football par fax ou via l'adresse de messagerie secretariat@districvaldemarne.fff.fr, au plus tard le VENDREDI 12 HEURES**, pour un match se déroulant le samedi ou le dimanche, ou le dernier jour ouvrable 12 HEURES, pour un match se déroulant un autre jour de la semaine (si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au vendredi 12 HEURES) afin de permettre à la Direction Administrative d'informer les arbitres et les clubs concernés à l'aide du Site Internet du District du Val de Marne de Football du non déroulement de la rencontre à la date prévue au calendrier.

Toutefois, pour favoriser le bon déroulement de la compétition (championnat ou coupe), le District du Val de Marne de Football peut, avec l'accord écrit du club initialement désigné en qualité de visiteur, et si l'état de son terrain le permet, procéder à l'inversion de la rencontre, sous réserve, pour une rencontre de Championnat, du respect des dispositions de l'alinéa 4 du présent article.

Dans le cas où la rencontre reste fixée à la date prévue au calendrier, et où la mesure dérogatoire prévus à l'article 10.6 du présent Règlement n'a pas été appliquée, l'arbitre et les joueurs des clubs concernés sont tenus d'être présents sur le lieu de celle-ci. Il est établi une feuille de match qui est expédiée dans les vingt-quatre heures à l'organisme gestionnaire de la compétition et l'arbitre adresse un rapport dans lequel il précisera si le terrain était, selon lui, praticable ou non. Etant toutefois, précisé, qu'en aucun cas, un arbitre ne peut s'opposer à la fermeture du terrain pour cause d'impraticabilité, décidée par l'autorité en charge de sa gestion et ce, même s'il le juge praticable. Si l'information quant à l'impraticabilité du terrain est communiquée à l'arbitre le jour de la rencontre, les formalités administratives précitées doivent être accomplies.

Dans une telle situation, seuls les frais de déplacement sont dus à l'arbitre.

20.6.2 - Si le gestionnaire du terrain est une commune, l'information officielle quant à l'impraticabilité du terrain doit se présenter sous la forme d'un arrêté municipal. Dans les autres cas, le document officiel peut se présenter sous la forme d'une attestation et doit être signée du Président de l'autorité en charge de la gestion du terrain ou d'une personne dûment habilitée à cet effet.

20.6.3 - Dans tous les cas énoncés ci-dessus, **la Commission compétente appréciera, en fonction des éléments qui lui seront communiqués, s'il y a lieu ou non, de reporter la rencontre à une date ultérieure, étant précisé qu'elle a la possibilité d'infliger la perte par pénalité de la rencontre au club recevant dans le cas où la décision de ne pas faire jouer la rencontre serait fondée sur un motif dilatoire.**

En cas d'impraticabilité prolongée, la commission d'organisation compétente peut :

-Pour une rencontre de championnat demander au club concerné de fournir un terrain de repli pour sa ou ses prochaines rencontres à domicile.

-Inverser une rencontre de Coupe lors de la fixation d'une nouvelle date ou lors du tour suivant.

Les clubs doivent se renseigner sur la praticabilité des terrains en consultant le site Internet du District du Val de Marne de Football – Rubrique Clubs – Agenda de la semaine, ou en téléphonant au District du Val de Marne de Football jusqu'au vendredi 17h.

N'OUBLIEZ PAS DE JOINDRE LA LISTE DES MATCHS

INSTALLATION DE LA FMI

Pour tous ceux qui ont une **nouvelle tablette et qui veulent installer la FMI**, celle-ci n'est plus disponible sur le Google Store il faut installer un fichier apk en le téléchargeant sur le lien :

https://app.lfpl.fr/fmi/Feuille_de_match_informatisee_3_9_0_0.apk

TUTO

<https://paris-idf.fff.fr/wp-content/uploads/sites/19/bsk-pdf-manager/4e852f487a0b1448fbd6d7d8cc4dc9a.pdf>

INFO CLUB

Un tuto pour vous guider sur les demandes de modifications de match dans Footclubs :

En cliquant sur le « ? » disponible en haut à droite de l'application « Compétitions » dans Footclubs

OU

Via cette URL : <https://hosted-product.app.smart-tribune.com/faq/private/fff/?tag=nouveau-module-competition-1179> clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.

Traitement des e-mails qui doivent être « officiel » (.....@lpiff.fr)

Afin que nous puissions traiter ces derniers dans les meilleurs délais nous vous demandons de bien vouloir indiquer à chaque correspondance :

Le numéro du match / La catégorie / Le match / La date

Nom, Prénom et fonction du signataire du mail

-Eviter de mettre en copie le district si vous n'avez pas encore l'accord du club adverse (double des mails aux commissions)

-Indiquer la liste des matchs + arrêté municipal (lors de fermetures des terrains par les municipalités)

-De mettre plusieurs boîtes mails des services du District en copie

(exemple : cda+technique+formation...)

-De faire double pour les changements via Footclubs et boîte mail du district

Modes d'envoi du courrier à la Commission du Football à Effectif Réduit

E-mail : cfaer94@gmail.com

ATTESTATION D'AFFILIATION

Les clubs ont dorénavant la possibilité d'éditer une attestation d'affiliation à tout moment depuis

FOOTCLUBS via le menu =

« ORGANISATION / EDITIONS & EXTRACTIONS / ONGLET ATTESTATION AFFILIATION »

La Commission de Discipline

Rappelle aux joueurs-joueuses, éducateurs-éducatrices, dirigeants-dirigeantes et aux arbitres qu'ils doivent adresser dans un délai de 48 h suivant la rencontre un rapport circonstancié sur les motifs des expulsions ou sur les incidents.

LE DISTRICT DU VAL DE MARNE

Recrute pour la nouvelle saison 2024/2025

Vous êtes désireux de vous investir en tant que commissaire du District, vous souhaitez mettre vos compétences et votre expérience au service de l'intérêt général, vous avez de la disponibilité, n'hésitez pas à postuler pour intégrer, par exemple, l'une des commissions ci-dessous :

-Commission de Discipline (réunion hebdomadaire en soirée pour traiter les incidents disciplinaires)

-Commission d'Appel Disciplinaire (réunion sur convocation en soirée pour traiter les incidents disciplinaires de seconde instance)

-Commission des Statuts & Règlements (réunion en soirée pour traiter les dossiers réglementaires)

-Commission d'Organisation des Compétitions (réunion hebdomadaire en après-midi pour assurer le suivi des compétitions)

Pour toutes ces commissions, une maîtrise des outils informatiques est un plus.

Les candidatures sont à adresser par mail : secretariat@districtvaldemarne.ffv.fr

PLANNING DES PARUTIONS JOURNAL E-FOOT 94 2024/2025

JANVIER	9	16	23	30	
FEVRIER	6	13	20	27	
MARS	6	13	20	27	
AVRIL	3	10	17	24	
MAI	1 (férié)	8 (férié)	15	22	29 (férié)
JUIN	5	12	19	26	
JUILLET	3	17	24		
			(Spécial Calendriers)		

Avis aux Clubs

« Modification de l'article 14 des RSG dans un but de clarification »

14.11.1 – Dans le cas d'une division composée de plusieurs groupes et impliquant la notion de meilleur deuxième et suivant, si l'équipe classée meilleure deuxième ne peut pas ou ne veut pas monter, elle ne sera pas remplacée par celle classée troisième ou suivante de son groupe ; dans ce cas c'est l'équipe classée seconde meilleure deuxième qui accède à la division supérieure.

Article 11 – Les Obligations (NOUVEAU)

Article 11 - Les obligations

11.1 - Les équipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont les suivantes :

D1

➤ SENIORS :

Une deuxième équipe Senior disputant un championnat national, régional ou départemental qui s'inscrit dans la pyramide des compétitions masculines menant au plus haut niveau professionnel du football libre.

➤ JEUNES FOOTBALL A 11 :

3 équipes de jeunes de football à 11 dans les championnats nationaux, régionaux ou départementaux.

Etant précisé que ces 3 équipes doivent être :

- De catégories différentes et prises parmi les U14, U15, U16, U17, U18, U19 et U20,

- **Ne peuvent être des équipes féminines.**

➤ FOOT A EFFECTIF REDUIT :

- 2 équipes dans les criteriums régionaux ou départementaux (U11, U12 ou U13),

- Obligation pour ces 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football jusqu'à leur terme.

- Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines.

D2

- SENIORS : 2 équipes

➤ JEUNES :

- 3 Équipes de jeunes dont 2 parmi (U14, U15, U16, U18)

- Ou bien une équipe U20

- Ou une équipe féminine U15F à 11.

- Ou U18F à 11 qui peut remplacer la 3^{ème} équipe de jeunes.

➤ Foot à effectif réduit :

- 2 équipes (de U8 à U13)

- Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines

- Obligation pour les 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football.

Attention les clubs accédant à la D2 sont tenus de respecter toutes les obligations ci-dessus dès la 1^{ère} saison.

D3

- SENIORS : 1 équipe

- Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U8 à U20.

D4

- SENIORS : 1 équipe

- Pas d'obligation.

PortailClubs : Tout savoir pour s'inscrire

PortailClubs est un outil conçu par la Fédération Française de Football vous permettant de gérer de manière facilitée votre club. C'est un outil grâce auquel vous pourrez aisément naviguer entre tous les outils digitaux de la FFF (Footclubs / FAFA etc).

Sur PortailClubs, vous retrouverez des informations et documents qui correspondent à votre profil. Cet outil s'adresse à tous les dirigeant(e)s, éducateurs/éducatrices, arbitres et salarié(e)s de tous les clubs affiliés à la FFF.

Outil indispensable notamment pour les inscriptions aux formations.

PEUT-ON JOUER AVEC UNE LICENCE NON VALIDÉE ? OUI !

Une licence qui apparaît sur la tablette sous le statut de « Licence Non Validée » est une licence dont la demande a été saisie par le club, via Footclubs, mais que la ligue n'a pas encore traitée.

Dès la saisie de la demande par Footclubs, le joueur ou la joueuse est licencié(e) et donc assuré(e).

Un joueur ou une joueuse dont la licence apparaît comme « non validée » peut donc participer à une rencontre, sous réserve, bien sûr du respect du délai de qualification de 4 jours francs à compter de la date d'enregistrement (c'est-à-dire la date de la saisie de la demande de licence).

Dans l'hypothèse où, ensuite, le dossier de demande de licence s'avèrerait incomplet, il suffit de le compléter, dans les 4 jours francs à compter de la notification par la Ligue de la ou des pièce(s) manquant(es) pour que la date d'enregistrement de la licence reste celle de la saisie de la demande de licence, par Footclubs.

20ème édition du Tournoi Fébus qui se tiendra les 21 et 22 juin 2025

📍 Complexe sportif Jean SURRE, 09000 Foix
Contact : 📞 06 29 12 65 06 ou 06 13 62 59 50

Le FC JARD S/MER organise le samedi 7 et dimanche 8 Juin 2024,
La 4ème édition de la Yellow' Cup ! Ce tournoi International U12-U13 aura lieu au complexe sportif de Jard-sur-Mer ; 4 terrains foot à 8.

Contact : 06.11.49.77.73 ou g.rambaud.fcja@gmail.com

US AIGREFEUILLE organise le samedi 7 et dimanche 8 Juin 2024,
La 3ème édition CUP 2025 U6 F à U10 F & U13 F à Seniors F

Contact : 06.65669421 ou yohannusaigrefeuillefoot@gmail.com



COMMENT REGLER LES ARBITRES OFFICIELS ? **SAISON 2024 & 2025**



PROCESS :

Le prélèvement aux Clubs et le défraiement des Arbitres par virement reprend cette saison
Il est applicable dès la **1^{ère} journée de Championnat.**

Ce dispositif concerne les championnats où les Arbitres sont désignés chaque semaine par le District :

<ul style="list-style-type: none">• Seniors D1, D2, D3• Féminins D1• U18 D1• U16 D1	<ul style="list-style-type: none">• U15 D1• U14 D1• CDM D1• FUTSAL D1 et D2
--	--

SAUF

Ce dispositif ne concerne pas les matchs
de « COUPES 94 » et « DEMANDES EXCEPTIONNELLES DES CLUBS »
Les clubs doivent régler directement le ou les Arbitre(s) le jour de la rencontre par chèque
ou espèces.

POUR LES CLUBS :

Le 1^{er} prélèvement sera effectué aux alentours du **20 Septembre 2024**, (le même montant sera prélevé chaque mois jusqu'à fin mai - soit au total 9 prélèvements)

Le mois de JUIN étant la régularisation = total des désignations réelles de la saison. (Le District effectuera soit un « Remboursement » soit un « Prélèvement » sur vos comptes bancaires.). Un courrier vous sera envoyé après la dernière journée de championnat pour vous en informer.

POUR LES ARBITRES :

Le 1^{er} virement sera effectué aux alentours du 25 Octobre 2024 (puis tous les 25 de chaque mois)

Le mois de JUIN étant la régularisation = total des désignations réelles de la saison. (Le District effectuera soit un « Remboursement » soit un « Prélèvement » sur vos comptes bancaires.). Un courrier vous sera envoyé après la dernière journée de championnat pour vous en informer.

Attention !! vérifier la FMI et remonter toutes absences des arbitres
la semaine qui suit avant le jeudi 12h00

Un double de la fiche de frais sera à signer par l'arbitre officiel & le Club recevant.
Chaque partie conservera un exemplaire comme justificatif.



LA LIGUE *et vous!*

Calendriers Généraux

Saison 2024 / 2025

Nous vous proposons de retrouver les différents calendriers pour la saison 2024/2025 en cliquant sur les liens ci-dessous.

[Seniors](#)

[U16 - U17](#)
[U18 - U20](#)

[U14](#)
[U15](#)

[U12](#)
[U13](#)

[Séniors
Féminines](#)

[Futsal
Masculin](#)

[CDM &
Anciens](#)

[Foot
Loisirs](#)

À VENIR

[Futsal
Féminin](#)

[U15 F](#)
[U18 F](#)

[U18
Futsal](#)

[Foot
Entreprise &
Critérium](#)

[Coupe
Outre - Mer](#)

75 77 78 91
92 93 94 95

Les Formulaires

Demande de licences

Retrouvez dans la rubrique « **Formulaires Club** » de notre site tous les formulaires en lien avec les demandes de licences. Ces différents formulaires sont également consultables sur **Footclubs** (Organisation - Centres de gestion, puis cliquez sur le nombre en face de la Ligue dans la colonne « Documents »).

NB : pour plus de facilité, les bordereaux de demandes de licences sont remplissables en ligne.

Il est par ailleurs rappelé que les conditions d'assurance étant spécifiques à chaque Ligue Régionale, **seul le bordereau de demande de licence mis à votre disposition par la Ligue pourra être validé comme étant conforme !**



[Cliquez ici](#) pour retrouver les différents formulaires !

Comme chaque année, la **Ligue de Paris Île-de-France de Football** recrute pour son service « **Licences** » des saisonniers pour les mois de **Septembre & Octobre 2024**.

Merci de bien vouloir transmettre un **CV** et une **lettre de motivation** par **mail** à l'attention de **Ludovic Eouzan** l'adresse suivante leouzan@paris-idf.fff.fr

Mouvements Clubs

Tableau récapitulatif des pièces demandées selon les types de mouvements clubs

<p>DEMANDE D’AFFILIATION (Article 22 des RG FFF)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Attestation sur l’honneur (nouveau modèle en PJ) -Récépissé de déclaration de création du club en Préfecture (pas le récépissé de modification) ou la parution au Journal Officiel (disponible sur le site Internet du Journal officiel) -PV de l’Assemblée Constitutive (celui qui a été établi lors de la création de l’association) -Statuts de l’association : ils doivent impérativement comporter un objet consistant, a minima, en la pratique du football.
<p>FUSION-CREATION (Article 39 des RG FFF)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Attestation sur l’honneur (nouveau modèle en PJ) -Récépissé de déclaration de création du club en Préfecture (<u>pas le récépissé de modification</u>) -PV de l’Assemblée Constitutive (celui qui a été établi lors de la création de l’association) -Statuts de l’association : ils doivent impérativement comporter un objet consistant, a minima, en la pratique du football. - PV de l’Assemblée générale de chacun des clubs qui fusionnent qui décide de sa dissolution
<p>FUSION-ABSORPTION (Article 39 des RG FFF)</p>	<ul style="list-style-type: none"> -PV de l’Assemblée générale du club absorbé qui décide de son absorption (et par suite de sa dissolution) - PV de l’Assemblée Générale du club absorbant lors de laquelle il a acté la fusion-absorption
<p>CHANGEMENT DE TITRE (Article 36 des RG FFF)</p>	<p>Récépissé de déclaration de modification en Préfecture</p>
<p>DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM SUITE A UNE SORTIE D’UN CLUB OMNISPORT</p>	<p>PV d’AG du club omnisport qui autorise la section football à prendre son indépendance + récépissé de création en Préfecture</p>

Pré-requis licences 24/25

Comme la saison dernière, nous vous recommandons de privilégier la dématérialisation notamment pour vos demandes de renouvellement et les nouveaux joueurs. A l'inverse, pour ce qui concerne les mutations (changements de club), nous vous préconisons de recourir au format papier.

Nous attirons votre attention sur les formalités que vous devez impérativement remplir dans Footclubs avant de pouvoir procéder à la saisie de vos demandes de licences - voir ci-après et ci-joint:

1. La saisie de l'adresse email personnelle et du numéro de téléphone portable du Président

A défaut de satisfaire à ce pré requis, la validation des membres du Bureau ne sera pas possible. **A retenir :**

- L'email principal du Président doit être différent de l'email officiel, de l'email principal, ou de l'email autre du club.
- Le numéro de mobile du Président doit être différent du mobile personnel, ou du mobile travail du club.

NB : cette évolution est liée aux nouvelles modalités de vote pour l'élection du Président de la FFF et du Comité Exécutif à laquelle participera le Président de chaque club à statut amateur affilié à la FFF et qui aura lieu par un vote à distance le 10 décembre 2024.

2. L'inscription et la validation des membres du Bureau

Les membres du Bureau suivants : Président, Trésorier et Secrétaire Général, doivent être renseignés et validés.

3. La signature du Contrat d'engagement républicain et de la note de conformité RGPD

Pour accéder au menu "Licences", il vous faudra cocher une case dans Footclubs attestant que vous avez pris connaissance de ce Contrat.

4. La validation du RIB du club (Menu "Organisation" puis "RIB Club")

Si le RIB enregistré dans Footclubs reste inchangé, il convient juste de le valider. En cas de changement, saisir le nouveau RIB et valider.

5. La saisie des licences de ces 3 membres du Bureau

A défaut de réaliser cette étape, les demandes de licences saisies par le club pour ses joueurs, éducateurs, etc., ne pourront pas être vérifiées puis validées par le service des Licences de la Ligue.

Enfin, nous vous invitons à retrouver toutes les informations sur la dématérialisation dans l'article ci-après publié sur le site de la Ligue : <https://paris-idf.fff.fr/simple/licences-2024-2025/>

Procès-Verbaux



Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes

PROCES-VERBAL N° 3

Réunion du jeudi 19 décembre 2024

Président : M. Régis ETIENNE,

Présent : MM. Denis TRUCK, Henri BAQUE

Assiste : Mme Lili FERREIRA

.....
19h00 APPEL de CHAMPIGNY CLUB FUTSAL d'une décision de la Commission « Football diversifié & Futsal» du 09 décembre 2024 :

- **Courrier d'appel en date du 13 décembre 2024**

Rencontre 28352048 : VISION NOVA / CHAMPIGNY CF 2 Seniors Futsal D1 du 07/12/2024

Décision de 1ère instance contestée :

28352048 – VISION NOVA 1 / CHAMPIGNY FC 2 du 07/12/2024

Lecture de la feuille de match et du rapport de l'arbitre officiel – Match non joué - Absence de l'équipe VISION NOVA 1.

La Commission prend note :

- *Du courriel de VISION NOVA en date du 06/12/2024, nous informant que la municipalité de Villejuif ne leur ayant pas encore attribué un créneau annuel, demande le report de la rencontre au 11/12/2024 (pas d'accord de Champigny Futsal).*
- *Que lors de l'audition du 02/12/2024 en Commission, les représentants du club de VISION NOVA avaient informé que la Municipalité ne leur avait toujours pas attribué de créneau pour la rencontre citée en objet.*

En conséquence et exceptionnellement, pour cause d'erreur administrative de la commission, la rencontre est reportée au 21/12/2024 ou avant si accord des deux clubs – horaire à confirmer par la municipalité et à communiquer au District au plus tard à la dernière réunion de la commission ou 72 heures avant la rencontre.

Prévenir l'équipe adverse.

Le Comité,

Pris connaissance de l'appel du Club de CHAMPIGNY CLUB FUTSAL pour le dire recevable en la forme,
Après avoir noté les absences non excusées de toutes les personnes convoquées de VISION NOVA.

Après audition des personnes présentes :

Officiel :

-Rodolphe MILET

CHAMPIGNY CLUB FUTSAL :

- M. PEZZETTA Jonathan, Président,

Ainsi que M. FOPPIANI Jean-Jacques représentant de la commission Statuts et Règlements,

Considérant que M. FOPPIANI Jean-Jacques représentant la Commission des Statuts et Règlements indique :

- Que la Commission avait auditionné le club de Visio Nova à plusieurs reprises, ce club ayant des problèmes sur les créneaux pour les rencontres à domicile, pas de gymnase officiel d'attribué par la Mairie
- Que lors de la dernière audition, concernant la rencontre objet de cet appel, le club de Vision Nova avait indiqué ne pas avoir de gymnase oralement,

- Que la Commission avait décidé de reporter la rencontre sous réserve d'un écrit de la part du club,
- Que le Club de Vision Nova n'a jamais adressé officiellement cette demande et que la rencontre n'a pas été reportée par le service compétition,

Considérant que M. MILET Rodolphe, Arbitre Officiel de la rencontre, explique :

- Que la rencontre était programmée sur le site internet
- Qu'à son arrivée le gymnase indiqué pour la rencontre était fermé,
- Qu'il a été voir le gardien et que ce dernier lui a confirmé que le club recevant n'avait pas de créneau de prévu,
- Qu'il a tenté de contacter le club de Vision Nova, mais n'a pas réussi à avoir le bon interlocuteur
- Que le club de CHAMPIGNY FUTSAL était présent à l'horaire prévu,
- Qu'une feuille de match a été faite en indiquant l'absence de Vision Nova

Considérant que M. PEZZETTA Jonathan, Président du Club de Champigny Futsal, explique :

- Qu'il regarde tous les jeudis le procès-verbal de la Commission « Futsal » et le journal numérique pour noter les éventuels changements,
- Que le club de Vision Nova a adressé un mail le 06.12.24, veille de la rencontre et après la fermeture du District,
- Que le délai n'a pas été respecté et que la rencontre était affichée,
- Que dans ce dernier cas, tous doivent se déplacer : officiels et clubs
- Que le club de Vision Nova ne s'est pas présenté,

Considérant que le Président de céans, précise :

- ✚ Que le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes déplore fortement l'absence non excusée de Vision Nova,
- ✚ Que la chronologie des faits est claire,
- ✚ Que le mail envoyé par Vision Nova, n'a pas été adressé depuis la boîte officielle du club (...@lpiff.fr),
- ✚ Que seuls les mails provenant de la boîte mail officielle du club peuvent être pris en compte par les différentes commissions du District du Val de Marne de Football,
- ✚ Qu'il y a lieu de retenir le manquement de Vision Nova,

Par ces motifs, et après avoir délibéré,

Le Comité jugeant en Appel, décide :

- ✚ **Forfait du club de Vision Nova (0 but /-1Pt) pour attribuer le gain de la rencontre au club de Champigny Futsal (5 buts / 3 pts)**
- ✚ **Frais de l'Arbitre Officiel de la rencontre à la charge de Vision Nova,**
- ✚ **Amende de 100€ au club de Vision Nova pour absence non excusée à la convocation du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes,**

Par ailleurs, le Président de céans demande au secrétariat du District du Val de Marne de Football de transmettre le dossier du club de Vision Nova à la Présidence du District pour étude approfondie de sa situation.

La présente décision est susceptible d'appel selon les articles 31.1.3 et 31.1.6 du RSG du district du Val de Marne et/ou devant les juridictions administratives dans un délai de 15 jours à compter de sa notification dans le respect des dispositions des articles L 141-4 et R 141-5 et suivants du code du sport (saisine préalable obligatoire de la conférence des conciliateurs du CNOF).

**Le Président de séance,
Régis ETIENNE**

**La secrétaire de séance
Lili FERREIRA**



COMITE DE DIRECTION

PROCES VERBAL

MERCREDI 11 DECEMBRE 2024

Présidence : M. Denis TURCK

Membres présents : Mmes Patricia GUILIANI, Sandrine IACOVELLA, Pascale CHOQUET, MM. Henri BAQUE, Stéphane CALEGARI, Patrick DARDENNES, Régis ETIENNE Bruno FOLTIER, Jean-Jacques FOPPIANI, Egard KOUNDE, Jean-Pierre LACHASSAGNE, Jean-Pierre MAGGI,

Assistent : Mmes Lili FERREIRA (Directrice Administrative), MM. Fred GALLONDE (CDA), Hédi OUDAYA (Technicien Départemental)

Absent(s) Excusé(s) : Mme Estelle BATHENAY, Dr Mani BOLOURIAN, M. Hervé HAPPY (CTD)

PROCES-VERBAL

Le Procès-verbal du Comité de Direction du 06 novembre 2024 a été approuvé à l'unanimité par retour de Mail et diffusé sur le site et le journal Numérique.

COMMISSIONS

Intervention de Bruno FOLTIER sur les deux candidatures en instance de réception :

- **M. HIMIDI El Hadad :** Commission des Statuts et Règlements
- **M. SCHNEIDER Cédric :** Commission à définir
A ce jour, il ne les a toujours pas contacté, il fait le nécessaire rapidement.

Candidatures de :

- **Mme Florence TAIEB :** Commission Féminines
- **M. MONNEY Valéry :** Commission Football à Effectif Réduit
- **M. GASTON BELLEGARDE :** *Observateur Futsal et en tant que formateur extérieur pour la CDA*
Le Comité Valide.

Démission à compter du 1^{er} janvier 2025 de :

- **M. Nicolas RIT de la CDA**
Le Comité prend note et le remercie pour tous les services rendus au District.

FINANCES & TRAVAUX

Finances

Intervention de Jean-Pierre LACHASSAGNE, Trésorier Général du District

Rappel : Pour la situation financière, nous partons du prévisionnel réalisé en juillet avec tous les éléments à notre connaissance en s'appuyant sur le réalisé au 30 juin.

Des réajustements peuvent être faits tout au long de la saison si des sommes sont portées à notre connaissance et n'avaient pas été prises en compte dans le Budget Prévisionnel.

La situation de **suivi du budget prévisionnel** (remise à tous les membres) permet de maîtriser au mieux et d'alerter si dépassement dans certains postes.

Quelques informations :

- 🚧 Niveau de trésorerie en baisse du fait du règlement de la situation N° 1 des travaux et des factures du Tournoi International U16 dont nous n'avons pas encore reçu la totalité des Subventions.
- 🚧 Retard dans les rentrées : Subventions, avances sur les licences etc..

Intervention de M. FOPPIANI Jean-Jacques :

Sur l'éventuelle possibilité de louer le terrain du District à une délégation « chinoise » sur 2 jours de 8h00 à 17h00. Une visite sera organisée sur site.

Le Comité donne un accord de principe et reste dans l'attente des informations afin de voir la prestation demandée.

Travaux

Le Président revient sur les travaux de menuiseries et précisent que les situations N° 2 et N° 3 ne seront pas réglées avant la fin des travaux

Devis en cours :

- 🚧 Porte coupe-feu (*obligation par rapport au dossier Sécurité*)
Le Comité accepte le devis présenté «SAS EHRMANN »
- 🚧 Sanitaire Extérieur : *Toit et peinture à faire*
- 🚧 Affaissement du terrain :
Intervention de Régis ETIENNE qui propose de faire un test sur 2 mois avec un marquage afin de voir s'il y a continuité d'affaissement ou pas)
- 🚧 Arbres trop imposants sur le terrain :
Le jardinier va faire le nécessaire.

ARBITRAGE

Intervention de Fred GALLONDE, Président de la CDA qui fait un point :

Effectif

- 160 arbitres désignables au 06/11/2024.
- 180 arbitres (DMA qui n'est pas à jour ou test physique à jour).

14 stagiaires formés en octobre 2024 validés

2 sessions viennent de s'achever :

- Protection judiciaire de la jeunesse : 3 arbitres à valider sur le terrain
- FIA n°3 – 12 arbitres à valider

2 sessions doivent se dérouler en janvier 2025 (Futsal) et février 2025 (Football).

Un dernier test physique sera organisé en janvier (date non prévue).

Il s'adressera à tous les Arbitres ayant été absent et/ou n'ayant pas eu la possibilité de participer aux tests précédents.

Projet « Clairefontaine » - Arbitres « FAR »

Après un large débat sur cette action, le Comité souhaite que les Arbitres présentés correspondent aux critères exigés afin qu'il puisse y avoir une continuité pour eux.

Le Comité donne son accord (10 arbitres + 2 accompagnateurs), avec une participation des participants de 50 €. Il est à noter que l'UNAF 94 participera à hauteur de 500 €.

Courrier de CRETEIL LUSITANOS US dans la cadre de la CRISTO CUP

-  Formation interne des jeunes arbitres de la sections sportive : date le SAMEDI 11 JANVIER 2025 de 9h30 à 12h30 : formation théorique et après-midi mise en situation sur des rencontres de l'école de Football
 -  Formation en interne pour sensibiliser les U16 aux lois du jeu Foot à 8 et Foot à 11
 -  Demande de 8 arbitres sur 2 jours pour la CRISTO CUP les 20 et 21 avril 2025
- Le Comité, en accord avec la CDA, donne une suite favorable.**

M. ZAKARIA TOUABET, Arbitre, se propose de dispenser des formations PSC1 pour les Arbitres.

Intervention du Président de la CA qui indique que c'est prévu et que la 1^{ère} formation se fera le 09 janvier 2025 au cours de la réunion des Observateurs.

Intervention de Mme Pascale CHOQUET, qui trouve que c'est une très bonne initiative de former les Arbitres.

Elle remercie M. KISSI Mohamed, Arbitre Officiel, qui est intervenue sur une rencontre à Thiais suite à un malaise d'une joueuse.

Intervention de Lili FERREIRA, pour éventuelle mise en place des formations suivantes :

-  Des formations pour des **ARBITRES OCCASIONNELS**
-  Réunions d'information sur le rôle du référent Arbitre dans les clubs

Pour action :

-  *La CDA, en collaboration avec les représentants du Comité de Direction, doivent étudier la mise en place ou pas de ces actions.*

Par ailleurs, le Président de la CDA, informe que plusieurs Arbitres ont été absents sur des rencontres du Club VINCENNES CO depuis le début de saison.

Pour action :

-  *Le Président du District va contacter le club de Vincennes CO.*
-  *La CDA va convoquer les Arbitres ayant été absents afin de connaître les causes (Stationnement compliqué, autre ?), et selon les retours pourra être amenée à les sanctionner.*

TECHNIQUE

DETECTIONS & SELECTIONS

➤ **Section sportive (Lycée Edouard Branly)**

Constat à la moitié de la saison, les conditions ne sont pas appropriées pour permettre aux joueuses de se développer footballistiquement.

- 1) Une moyenne de 11 joueuses environ à l'entraînement, pour du foot à 11 pas adapté. De moins en moins de joueuse présente.
- 2) 2 séances d'entraînement dans la semaine dont un futsal, le seul entraînement sur le terrain est un créneau de 1h (16h30-17h30). Parfois possibilité de commencer plus tôt.
- 3) Compétition foot à 11 et futsal à 4 équipes.

La question est : faut-il renouveler l'expérience ? Notre avis en tant que technicien est négatif.

Le Comité décide de prendre rendez-vous avec le Proviseur et le Professeur d'EPS afin de faire un point.

➤ **U13 F**

Centre de perfectionnement qui a démarré le mercredi 27 novembre. 18 joueuses + 3 gardiennes présentes (une seule absente blessée qui avait prévenu). Une très bonne première séance avec des joueuses impliquées, un groupe homogène.

Réunion avec les parents mercredi 11/12/2024 au District.

➤ **U13 G**

- 281 joueurs observés
- 36 joueurs et 4 GB retenus
- Un centre de perfectionnement sera mis en place le mercredi 29/01/2025 ou le 12/02/2025 dans le but de réunir et préparer au 1^{er} tour régional les joueurs retenus.
- **Le concours est un des évènements les plus importants de nos actions et la présence de membres du CD peut être une réelle plus-value dans notre relation avec les clubs.**

➤ **U15 et U17 Futsal**

- Communication compliquée avec les clubs
- Mise en place d'observations de match U18 et U16*

FORMATION DE CADRES

➤ **9 formations se sont déroulées depuis le début de saison.**

- 6 CFI – 1 journée complémentaire – 1 CFI GDB – 1 CFI Futsal.
- 6 formations vont être publiées à la fin de la semaine.
- Nombre d'inscrit en amélioration

Un salarié avec un membre de commission technique pour chaque CFI et journée complémentaire. Un second salarié sera présent sur les parties pratiques. Roulement pour faire participer un maximum de membres de CT.

PRATIQUE FEMININE

La seconde commission de la saison aura lieu le jeudi 12/12/2024.

Comme échangé lors du CD du 31/08/2024, les membres de commissions ont été sollicités dans le but de soumettre « idées » et « projets ». Ceci avait également été le cas lors de la première CF de la saison.

Clôture des inscriptions au programme Toutes Foot le 15/12 : 5 clubs inscrits (7 la saison dernière). Une relance contenant un tutoriel a été effectuée.

Concernant le District, l'inscription en tant qu'instance sera effectuée en l'attente d'un projet porté par la commission.

FOOT LOISIRS

➤ **Nouveaux Critériums U14-U16 Loisirs** : aucun club ne s'est inscrit.

Une relance a été effectuée dans le but d'une mise en place en seconde partie de saison.

FUTSAL

➤ **Le Noel Futsal U8 s'est déroulé le 08/12/2024** : évènement apprécié par les clubs

- 14/12/2024 - U10
- 15/12/2024 - U7

Les lieux de ces actions vont être adressés à tous les Membres, qui pourront, selon leur disponibilité y Assister.

L'animation des séances au sein de l'IME Françoise Le Loup à Créteil se poursuit.

Deux étudiants en Master APA devraient conjointement s'engager en tant que stagiaire de mars à mai 2025.

Il a été défini 3 missions :

- Développement d'un réseau d'animation (éducateurs / stagiaires...)
- Construction d'un carnet de séances
- Mise en place d'un événement festif

POINT SUR LES LICENCIES

Saison 2022 & 2023	Saison 2023 & 2024		Saison 2024 & 2025									
33 435	34 361 <i>(Au : 10/12/2023)</i>	36 615	33 015 (*) <i>(Au : 10/12/2024)</i>									
(*) <table style="margin: auto; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding: 2px;">Nouvelles licences</td> <td style="padding: 2px; text-align: right;">9826</td> <td style="padding: 2px;">(29,76 %)</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">Renouvellements :</td> <td style="padding: 2px; text-align: right;">19587</td> <td style="padding: 2px;">(59,32 %)</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">Mutations</td> <td style="padding: 2px; text-align: right;">3602</td> <td style="padding: 2px;">(10,92 %)</td> </tr> </table>				Nouvelles licences	9826	(29,76 %)	Renouvellements :	19587	(59,32 %)	Mutations	3602	(10,92 %)
Nouvelles licences	9826	(29,76 %)										
Renouvellements :	19587	(59,32 %)										
Mutations	3602	(10,92 %)										

On note une baisse sur le comparatif de date à date de **+ de 1000 licences**.

On ne peut, pour le moment pas définir si c'est un retard dans les clubs ou une baisse des licences.

POINT SUR LES SERVICES CIVIQUES

70 contrats signés sur 72 possibles :

- 2 contrats en attente de signature : nous venons d'avoir les agréments pour les 2 services civiques restant.
- 1 contrat rompu, à l'initiative du club

A ce jour 71 contrats actifs.

Formations « Civique et Citoyenne » terminées. Un seul absent mais cela est dû au fait que son contrat ne pouvait pas être créé car nous n'avions pas l'agrément.

Un grand remerciement à Pascale CHOQUET, qui a animé toutes les sessions, avec un sujet pas facile.

Elle nous indique n'avoir rencontré aucun souci, et avoir eu :

- 🏆 Des retours très positifs
- 🏆 Un bon comportement des participants
- 🏆 Des échanges intéressants

Formations PSC1 :

- 4 formations ont eu lieu,
- Dates des 3 sessions à venir :
 - 11 décembre 2024
 - 19 décembre 2024
 - 7 janvier 2025

Pour les personnes qui ont été absentes ou seront absentes, une dernière date sera fixée.

RETOUR SUR LES GROUPES DE TRAVAIL MIS EN PLACE

Réunions de Secteurs

Composition du groupe de travail : Estelle BATHENAY, Patrick DARDENNES, Henri BAQUE, Régis ETIENNE, Jean-Pierre LACHASSAGNE, Jean-Pierre MAGGI, Jean-Jacques FOPPIANI, Bruno FOLTIER

Une première réunion du groupe s'est déroulée le mardi 03 décembre 2024 à 18H00.

Au cours de cette réunion plusieurs idées sur les thèmes qui pourraient être abordés (Critérium à 8 pour les catégories U14&U16, Formations, etc...).

Le Groupe de travail a également mené une réflexion sur le nombre de secteurs, peut-être passer de 5 à 3 ou même de proposer des réunions au Siège du District.

Tous ces points seront affinés et complétés au cours de la prochaine réunion et un retour plus concret sera remis pour le prochain Comité de Direction.

Pour action :

 M. Henri BAQUE est chargé de proposer une date pour la prochaine réunion

Féminisation

Groupe de travail : Estelle BATHENAY, Patricia GUILIANI, Pascale CHOQUET, Sandrine IACOVELLA et Henri BAQUE

Objectif : Faire de la sensibilisation dans les clubs pour inciter les femmes à prendre des initiatives, inviter toutes les Dirigeantes au District, être force de proposition sur des actions à mener.

Une première réunion du groupe s'est déroulée le lundi 02 décembre 2024 à 13H00.

Rapporteur Mme Pascale CHOQUET :

La 1^{ère} réunion a eu pour objectif d'identifier les mises en place.

Une 2^{ème} réunion est déjà programmée (17.12.24).

Un retour plus complet sera fait au prochain Comité de Direction.

Séminaire Présidents-es

Le Groupe de Travail : Estelle BATHENAY, Henri BAQUE, Bruno FOLTIER, Patrick DARDENNES et Régis ETIENNE ainsi que le Président du District

Objectif : Rassembler des idées sur la mise en place d'un « Séminaire Présidents-es » de Clubs .

Après un large débat, plusieurs sujets évoqués. Il a été décidé que la réunion se ferait sur une matinée avec repas pour les participants, le lieux pour le moment non défini.

Pour action :

➤ Fixer une date de réunion courant avril avec le Cabinet PARIENTE

Collège des Présidents-es

Le Groupe de Travail : Estelle BATHENAY, Henri BAQUE, Bruno FOLTIER, Patrick DARDENNES et Régis ETIENNE ainsi que le Président du District

Objectif : proposer pour le Collège des Présidents-es » :

- Des sujets à discuter, sur des thèmes qui les concernent TOUS :
(Exemples : Montées & Descentes, Délégués sur les rencontres où il n'y a pas d'officiel, Carton blanc chez les Seniors, etc...)

Après un débat, les thèmes ci-après, sont retenus, sur des sujets qui concernent tous les clubs :

* Montées & Descentes à l'issue d'une saison sportive, pour un plus grand brassage

* Proposition de Modifications des championnats Seniors et/ou U18 (Samedi soir), ce qui libérerait des arbitres pour d'autres divisions

* Baisse du nombre de licences

Intervention du Président, qui indique que le collège sera composé de 16 Présidents-es qui seront invités à ces échanges.

Pour action :

- 📅 Fixer une date de réunion (21 janvier 2025)
- 📅 Définir les participants

Pôle « Prévention & Sécurisation »

Compte rendu de la réunion du Mercredi 20 Novembre 2024

Rapporteur : Henri BAQUE, Participants : Marie Thérèse POLICON, Jean Pierre MAGGI, Fred GALLONDE, Antonio CARRETO, Louis VINCENTI, Stéphane CALEGARI (en audio), Edgard KOUNDE Assiste : Le Président, Denis TURCK

1- Validation du compte rendu de la réunion du 30 septembre 2024

- Validation des missions du pôle Prévention et Sécurisation, axées autour de l'anticipation des risques et de l'animation du réseau des référents sécurité en club,
- Validation des missions respectives de la CDPME et la Commission des Délégués,
- Confirmation de la distinction des rôles entre un délégué officiel du District et un observateur de la CDPME,
- Un observateur de la CDPME sera présent pour tout match qualifié de très sensible suite à un passage en CDPME,
- Un délégué officiel du district sera affecté sur un match dans trois cas :
 - Qualifié de très sensible suite à un passage en CDPME,
 - Sur décision des instances du district,
 - A la demande d'un club
- L'indemnité par match est fixée à 50€ pour le délégué officiel et l'observateur quelle que soit la nature du match

Il est rappelé que les seules personnes autorisées sur les bancs de touche sont au nombre maximum de sept : les 3 remplaçants, l'éducateur, l'éducateur adjoint, le délégué du match, le soigneur (médecin, kiné, ...).

2- Validation de 4 fiches de missions sous réserves des modifications apportées en séance :

- **Arbitre central et arbitre assistant bénévoles** : sous réserve de préciser les rôles des arbitres assistants bénévoles selon la composition du corps arbitral (1 assistant officiel et 1 assistant bénévole, ou bien 2 assistants bénévoles). L'arbitre assistant officiel prend pendant tout le match la gestion des bancs de touche,
- **Délégué officiel du district** : pas de modification
- **Référent sécurité en club** : sous réserve de modifications apportées en séance concernant son positionnement pendant le match (hors du terrain contrairement au délégué du match), ainsi que quelques missions précisées,
- **Délégué de match en club** : appellation retenue en lieu et place de délégué sécurité en club, modifications apportées en séance.

Les Fiches ont été adressées à tous les Membres.

3- Présentation en séance de 3 nouvelles fiches

- Président de club : missions exclusivement dédiées à la sécurité,
- Educateur
- Capitaine

Ces 3 fiches ont fait l'objet de nombreux échanges en séance. Les modifications ou précisions demandées vont être apportées. Ces fiches seront soumises à validation lors de la prochaine réunion.

4- Remise des documents concernant :

- Un projet de protocole de match
- Un projet de répartition des rôles pour un match

5- Travaux envisagés à moyen terme

- Présentation des travaux en cours lors des prochaines réunions de secteurs,
- Diffusion des documents élaborés pour constituer des outils mis à disposition des clubs,
- Identification des Référents Sécurité en club à partir des fiches d'engagement des clubs,
- Constitution et animation d'un réseau des référents sécurité

Une prochaine réunion du groupe de Travail est programmée, le **MERCREDI 15 JANVIER 2025 à 18H00 au Siège du District.**

Réunion des Clubs D1 : Seniors & U18 & u16

Réunions Clubs D1 : SENIORS & U18 & U16

Le Président souhaite reconduire cette action pour les clubs n'ayant pas participé au cours de la 1^{ère} réunion plus les clubs U16 D1.

Ordre du jour :

- * Accueil par le Président et les Membres du Comité de Direction
- * Intervention d'Arbitres D1

- * Intervention d'un Technicien du District
- * Echange avec les participants

Personnes concernées à participer à cette réunion :

Président et/ou Responsable Technique du club accompagné(s) des Educateurs des catégories concernées.

Pour action :

- ✚ Fixer une date
- ✚ Inviter les clubs absents de la 1^{ère} réunion + les clubs U16 D1

DINER DES COMMISSIONS

Le Président informe que le Dîner des Commissions se déroulera le **vendredi 23 mai 2025**.

Le lieu retenu est un « Dîner Croisière » - Bateau « LE LOUISIANE BELLE » -2 heures de croisière avec animation.
Port de la Rapée, Paris 12^{ème} au pied de la Gare de Lyon

FINALES DES COUPES DU VAL DE MARNE

Après des échanges il a été décidé :

- ✚ Week-end retenu pour les FINALES DES COUPES DU VAL DE MARNE les **14 et 15 juin 2025**.
- ✚ Lieu : Parc des Sports du Tremblay, sauf pour les SENIORS FEMININES et SENIORS (Samedi 18h00 et 20h00)

Pour le Futsal : **date et lieu à définir**.

Pour action :

- ✚ Réserver le Parc du Tremblay à Champigny sur Marne
- ✚ Faire appel à Candidature pour les rencontres Seniors
- ✚ Futsal : Voir avec la Commission et le CTD-DAP pour organisation

Courriers : FFF & LFA & LPIFF & DIVERS

FFF

19/11/24 = Festival Foot U13 Pitch 2024/2025

21/11/24 = Indemnisation arbitres / observateurs et officiels

27/11/24 = Extrait du PV de la Commission de Contrôle des Opérations Electorales de la FF du 26/11/24

29/11/24 = Clôture dispositif d'animations clubs « Le foot entre en jeu »

LPIFF

14/11/24 = Réunion Coordination CTDAF du 05/12/24

DIVERS

Association Louis Carlesimo du 28/11/24 = Remerciements dons tombola Tournoi International U16

PSG du 26/11/24 = Nouveau Directeur Général du club – Victorian MELERO

DIVERS & INFORMATIONS

Le District du Val de Marne et les clubs Val de Marnais ont soutenu l'action « TELETHON 2024 » ce week-end...

Objectif : « Défendre les droits des malades, faire progresser la citoyenneté des personnes en situation de handicap et faire reconnaître les maladies rares »

La somme récoltée qui sera reversée à l'association « AFMTELETHON » est de 820 euros (500 euros le District + 320 euros clubs)

Merci aux clubs qui ont participé.

Un DRIVE « Espace de stockage » a été créé pour les divers documents du Comité de Direction

TOUR DE TABLE

Jean-Pierre LACHASSAGNE :

-Informe qu'en Commission de Discipline, les Arbitres sont très souvent absents ce qui pose des soucis

Jean-Jacques FOPPIANI :

-Problème sur les demandes de changements de matchs « VIA FOOT CLUB », les adversaires ne répondent pas ou après la fermeture du District ce qui est gênant.

Lili FERREIRA, informe que tant qu'il n'y a pas d'accord de l'adversaire, le District n'est pas notifié par mail. De ce fait, pour palier à ce problème d'ores et déjà un message va être mis sur le site internet et sur le journal numérique afin d'inciter les clubs à répondre dans les meilleurs délais.

PROCHAIN COMITE DE DIRECTION

Le 12 février 2025

Le Président du District,
M. Denis TURCK

Le Secrétaire Général,
M. Bruno FOLTIER

COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS CHAMPIONNATS & COUPES

Réunion du Mardi 7 Janvier 2025

Présents : Mme NYEMBMAL, MM. BOUSSARD, DIAZ, CHAMPION, BRUNET

AVIS A TOUS LES CLUBS + COURRIERS DIVERS

Afin de pouvoir traiter au mieux vos mails, nous vous remercions de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match.

Rappel Article 23.6 du RSG du District

23.6 - Si le forfait général, ou la mise hors compétition intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Toutefois, le point de pénalité tel que prévu à l'article 14.1 du présent règlement contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

Rappel Article 5 du RSG du District

Les clubs encore qualifiés pour la Coupe de France ou la Coupe de Paris IDF doivent présenter une équipe inférieure de la catégorie, disponible, sous peine de match perdu, afin de participer à la Coupe du Val de Marne à la date prévue.

Rappel : Extrait Annexe Financier du District

*- Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans **les 3 dernières journées de Championnat** :
Amende 100.00 euros*

FERMETURE DES TERRAINS

Les installations du Parc de CHOISY et du Parc du TREMBLAY seront fermées :

- Le lundi 21 avril 2025
- Les jeudis 1 - 8 et 29 mai 2025

TERRAINS SUSPENDUS

La Commission rappelle que les clubs doivent communiquer au District du val de Marne le terrain de repli où doivent se dérouler les rencontres et fournir l'autorisation du gestionnaire du terrain 72 heures avant la date du match.

Article 11 - Les obligations

11.1 - Les équipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont les suivantes :

- **D1**
- **SENIORS :**
Une deuxième équipe Senior disputant un championnat national, régional ou départemental qui s'inscrit dans la pyramide des compétitions masculines menant au plus haut niveau professionnel du football libre.
- **JEUNES FOOTBALL A 11 :**
3 équipes de jeunes de football à 11 dans les championnats nationaux, régionaux ou départementaux.
Etant précisé que ces 3 équipes doivent être :
 - De catégories différentes et prises parmi les U14, U15, U16, U17, U18, U19 et U20,
 - **Ne peuvent être des équipes féminines.**
- **FOOT A EFFECTIF REDUIT :**
 - 2 équipes dans les criteriums régionaux ou départementaux (U11, U12 ou U13),

- **Obligation pour ces 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football jusqu'à leur terme.**
- Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines.
- **D2**
- SENIORS : 2 équipes
- JEUNES :
 - 3 Équipes de jeunes dont 2 parmi (U14, U15, U16, U18)
 - Ou bien une équipe U20
 - Ou une équipe féminine U15F à 11.
 - Ou U18F à 11 qui peut remplacer la 3^{ème} équipe de jeunes.
 - Foot à effectif réduit :
 - 2 équipes (de U8 à U13)
 - Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines
- Obligation pour les 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football.

Attention les clubs accédant à la D2 sont tenus de respecter toutes les obligations ci-dessus dès la 1^{ère} saison.

- **D3**
- SENIORS : 1 équipe
- Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U8 à U20.
- **D4**
- SENIORS : 1 équipe
- Pas d'obligation.

POUR INFORMATION

D1

Tous les clubs sont en règle

D2 A et B

Obligation de trois équipes de jeunes parmi U14 – U15 – U16 -U18

Une des équipes peut être une équipe U15F ou U18F à 11.

534669 - Marolles FC

La Commission constate que le club ne répond pas aux obligations cette saison.

Application de l'article 11.2.2.

11.2.2 – Sanctions

En cas de non-respect de l'une des obligations définies à l'article 11.1 du présent règlement, les sanctions suivantes seront appliquées :

Pour la 1^{ère} saison d'infraction :

-Retrait de 4 points, par obligation non respectée, au classement de l'équipe senior du club qui entraîne les obligations et interdiction de monter à ladite équipe seniors ;

D3 A et B

ERRATUM :

Il n'y a pas de clubs en infraction

Dérogation horaire annuelle

DEPARTEMENTALE « SENIORS »

CHAMPIONNAT SENIORS

28264225 – VILLENEUVE AFC / VITRY ES Séniors D2.A du 5/01/2025

Courriel de Villeneuve du 27/12/2024, demande de report (2 matchs même jour).

Accord de la commission, la rencontre est fixée au 23/02/2025.

29577908 – GENERATION TAKTIK SP / HAY LES ROSES CA 2 Séniors D4.B du 22/12/2024

Courriel de Génération Taktik du 19/12/2024, terrain indisponible.

Accord de la commission, la rencontre est fixée au 23/02/2025.

29577906 – NOISEAU STE S 1 / CAUDACIENNE ES 2 Séniors D4.B du 22/12/2024

Courriel de Noiseau du 20/12/2024, demande de report terrain fermé par arrêté.

Accord de la commission, la rencontre est fixée au 23/02/2025.

29577652 – USJTO CHOISY UKRAINE 1 / VITRY ES 3 Séniors D4.A du 22/12/2024

Courriel tardif de Choisy UKRAINE du 22/12/2024.

La commission enregistre le 2^{ème} forfait de USJTO CHOISY UKRAINE 1.

29577830 – NOGENT S/MARNE FC 3 / MIMOSA MADA SPORT 1 Séniors D4.B du 05/01/2025

Lecture de la feuille de match du 05/01/2025.

La commission enregistre le 1^{er} forfait de MIMOSA MADA SPORT 1.

28264240 – BOISSY FC 1 / MAROLLES FC 1 Séniors D2.A du 22/12/2024

Lecture de la feuille de match du 22/12/2024, match non joué terrain impraticable.

La commission reporte le match au 23/02/2025.

Coupe VDM SENIORS

CALENDRIER

2 ^{ème} TOUR	12 JANVIER
CADRAGE	16 FEVRIER
1/8 FINALE	2 MARS
¼ FINALE	27 AVRIL
½ FINALE	11 MAI
FINALE	A DETERMINER

Désignation des matchs comptant pour le 2^{ème} tour qui auront lieu le 12 JANVIER 2025 à 15 h sur le terrain du 1^{er} nommé, les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB.

3 arbitres officiels seront désignés sur chaque rencontre. Les arbitres sont à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : GENERATION TAKTIKS

30074585 – CRETEIL LUSITANOS F.2 / NOISEAU STE S.1 Coupe Séniors du 11/01/2025

Courriel et accords des 2 clubs (via footclub) du 31/12/2024, terrain indisponible.

Accord de la commission, la rencontre est fixée au 12/01/2025.

Coupe VDM SENIORS AMITIE

CALENDRIER

1/16 FINALE	12 JANVIER
1/8 FINALE	2 MARS
1/4 FINALE	27 AVRIL
1/2 FINALE	11 MAI
FINALE	A DETERMINER

Désignation des matchs comptant pour le 2^{ème} tour qui auront lieu le 12 JANVIER 2025 à 15 h sur le terrain du 1^{er} nommé, les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB.

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : Néant

30074722 – CHOISY LE ROI AS 3 / CHEVILLY LARUE ELAN 2 Coupe Séniors Amitié du 12/01/2025

L'équipe de CHOISY LE ROI AS 3 est forfait général

L'équipe de CHEVILLY LARUE ELAN 2 est qualifiée pour la suite de l'épreuve.

Coupe FOOT ENTREPRISE

CALENDRIER

1/8 FINALE	1 MARS
1/4 FINALE	19 AVRIL
½ FINALE	10 MAI
FINALE	A DETERMINER

CHAMPIONNAT CDM

29577026 – NOISEAU STE S 35 / USJITO CHOISY UKRAINE CDM D1 du 20/12/2024

Courriel de Noiseau du 20/12/2024, demande de report terrain fermé par arrêté municipal.

Accord de la commission, la rencontre est fixée au 23/02/2025.

29576988 – NOISEAU STE S 35 / MENUIBLAN AS 35 CDM D1 du 05/01/2024

Courriel de Noiseau SS du 20/12/2024, demande de report terrain fermé par arrêté municipal et lecture du rapport de l'arbitre.

Accord de la commission, la rencontre est fixée au 11/05/2025, ou avant si accords des 2 clubs, prévenir le District.

29577047 - BRANCOS CRETEIL 35 / LUSITANOS US 35 CDM du 19/01/25

Courrier de Brancos de Créteil, suite à la parution des calendriers (mauvaise application des alternances).

La Commission reporte la rencontre au 02/03/25. Prévenir vos adversaires.

Coupe CDM

CALENDRIER

CADRAGE	2 MARS
1/8 FINALE	23 MARS
1/4 FINALE	20 AVRIL
1/2 FINALE	11 MAI
FINALE	A DETERMINER

CHAMPIONNAT ANCIENS

COURRIER DU FC SAINT MANDE du 18/12/24.

Pris note.

28406442 – VALENTON FOOT ACAD 41 / VILLENEUVOISE ANTILL 41 anciens D2.A du 05/01/2025

Lecture de la feuille de match et du rapport de l'arbitre du 05/01/25 - **7 joueurs présents**

La commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe VALENTON FOOT ACAD 41

28266644 – VITRY PORTUGAIS UA 41 / VILLEJUIF E.BENFICA 41 anciens D2.B du 05/01/2025

Courriel et accords des deux clubs (via footclub) du 31/12/2024, demande de report terrain indisponible.

Accord de la commission le match est fixé au 23/02/2025, sous réserve de fournir l'arrêté de fermeture du terrain du 05/01/25 pour le mardi 13/01/25 avant 12h, en l'absence de celui-ci, il y aura match perdu au club de Port. VITRY.

28266640 – ARRIGHI AS 41 / SUPREMES BELIERS 41 Anciens D2.B du 05/01/2025

Courriel et accords des deux clubs (via footclub) du 02/01/25.

Accord de la commission le match est fixé au 16/02/2025, , sous réserve de fournir l'arrêté de fermeture du terrain du 05/01/25 pour le mardi 13/01/25 avant 12h, en l'absence de celui-ci, il y aura match perdu au club d'Arrighi AS.

28266643 – VILLIERS ES 41 / ST MANDE FC 41 Anciens D2.B du 05/01/2025

Courriel de Villiers ES & de St Mandé du 05/01/25, match non joué terrain fermé + attestation de la ville.

La Commission reporte la rencontre au 23/02/25

Coupe Anciens VDM

CALENDRIER

CADRAGE	12 JANVIER
1/16 FINALE	2 MARS
1/8 FINALE	23 MARS
1/4 FINALE	20 AVRIL
1/2 FINALE	11 MAI
FINALE	A DETERMINER

Désignation des matchs comptant pour le 2^{ème} tour qui auront lieu le 12 JANVIER 2025 à 9h30 sur le terrain du 1^{er} nommé , les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : MACCABI CRETEIL 1 (match en retard championnat), NEW TEAM ou PHARE ZARZISSIEN.

Avis aux clubs = FG du FR LE PERREUX (éliminé de la Coupe)

30074790 – FRESNES AAS 31 / VILLIERS ES 41 Anciens coupe VDM du 12/01/2025

Courriel de Fresnes du 04/01/25, demande de report - 2 matchs même jour.

Accord de la commission le match est fixé au 15/01/2025 à 20h, sous réserve de l'accord écrit de vos adversaires.

30074953 – VILLEJUIF US 31 / BONNEUIL S/ MARNE CSM 31 Anciens coupe VDM du 12/01/2025

Courriel et accords des 2 clubs (via footclub) du 04/01/25, demande de report.

Accord de la commission le match est fixé au 16/02/2025 à 11h.

30074795 – IVRY DESPORTIVA VIMA 31 / ORLY AC 42 Anciens coupe VDM du 12/01/2025

Courriel d'Ivry du 07/01/25, demande de report 2 matchs même jour.

Accord de la commission le match est fixé au 16/02/2025.

30074797 – CACHAN ASC CO 42 / BRY FC 31 Anciens coupe VDM du 12/01/2025

Courriel de Bry du 07/01/25, demande de report - 2 matchs même jour.

Accord de la commission le match est fixé au 16/02/2025.

CHAMPIONNAT + 45 ANS

COUPE + 45 ANS

CALENDRIER

1/16 FINALE	12 JANVIER
1/8 FINALE	23 MARS
1/4 FINALE	20 AVRIL
1/2 FINALE	11 MAI
FINALE	DATE A DETERMINER

Désignation des matchs comptant pour le 2^{ème} tour qui auront lieu le 12 JANVIER 2025 à 9h30 sur le terrain du 1^{er} nommé, les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : Néant.

CRITERIUM + 55 ANS

29671079 – ORLY AC 32 / CHAMPIGNY FC 94 42 + 55 ans poule B du 05/01/2025

Match non joué terrain fermé.

La commission demande au club de ORLY AC de lui fournir l'arrêté de fermeture du terrain du 05/01/25 pour le mardi 13/01/25 avant 12h, en l'absence de celui-ci, il y aura match perdu pour ORLY AC 32.

29670323 – SUCY FC 42 / VILLEJUIF US 43 + 55 ans poule A du 12/01/2025

Courriel de Villejuif du 06/01/25, changement d'horaire (-1h)

Accord de la commission le match se jouera à 11h au lieu de 10h. Prévenir vos adversaires.

29670295 – SUCY FC 42 / VILLIERS ES 42 + 55 ans poule A du 05/01/2025

Courriel et accords des 2 clubs (via footclub) du 27/12/24, demande de report.

Accord de la commission le match est fixé au 23/02/2025 à 10h.

CHAMPIONNAT FEMINIENS

SENIORS F D1 / U15 F / U13 F / U11 F

Coupe FEMININES

CALENDRIER

1/8 FINALE	1 ^{ER} MARS
1/4 FINALE	26 AVRIL
1/2 FINALE	10 MAI
FINALE	A DETERMINER

Coupe FEMININES U15 à 8

CALENDRIER

1 ^{ER} tour	1 ^{ER} FEVRIER
1/8 FINALE	22 MARS
1/4 FINALE	12 AVRIL
1/2 FINALE	10 MAI
Finale	A DETERMINER

Désignation des matchs comptant pour le 1^{er} tour qui auront lieu le 1^{ER} FEVRIER 2025 à 15h sur le terrain du 1^{er} nommé , les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

EXEMPT : VITRY ES 1.

COUPE U20

CALENDRIER

1/8 FINALE	23 MARS
1/4 FINALE	27 AVRIL
1/2 FINALE	11 MAI
FINALE	A DETERMINER

CHAMPIONNAT U18

Coupe VDM U18

CALENDRIER

1/16 FINALE	2 MARS
1/8 FINALE	23 MARS
1/4 FINALE	27 AVRIL
1/2 FINALE	11 MAI
FINALE	A DETERMINER

CHAMPIONNAT U16

28268697 – HAY LES ROSES CA 21 / AVENIR SPORTIF ORLY 22 U16 D3.B du 22/12/2024

Courriel de l'Hay du 20/12/24, demande de report terrain fermé par arrêté municipal.

Accord de la commission, le match est fixé au 02/03/2025.

Coupe VDM U16

CALENDRIER

1/16 FINALE	16 FEVRIER
1/8 FINALE	23 MARS
1/4 FINALE	27 AVRIL
1/2 FINALE	11 MAI
FINALE	A DETERMINER

Coupe VDM U16 AMITIE

CALENDRIER

1/8 FINALE	23 MARS
1/4 FINALE	27 AVRIL
1/2 FINALE	11 MAI
FINALE	A DETERMINER

CHAMPIONNAT U15

Coupe VDM U15

CALENDRIER

1/8 FINALE	1 FEVRIER
1/4 FINALE	22 MARS
½ FINALE	10 MAI
FINALE	A DETERMINER

Désignation des matchs comptant pour le 1^{er} tour qui auront lieu le 1 FEVRIER 2025 à 15h sur le terrain du 1^{er} nommé , les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : Néant.

CHAMPIONNAT U14

29675123 – FONTENAY SS/BOIS US 22 / PERREUX AS FRAN 21 U14 poule F du 12/01/2025

Courriel et accords des 2 clubs (via footclub) du 06/01/25, changement de date.

Accord de la commission, le match aura lieu le 11/01/2025 à 13h15.

29674574 – VILLEJUIF US 23 / ENT. SANTENY MANDRES 22 U14 poule E du 07/12/2024

Lecture de la feuille de match. Match non joué pas de terrain.

La commission donne match perdu par pénalité au club de Villejuif US (-1 point/0but). Article 40.1

29674545 - ENT. SANTENY MANDRES / VGA ST MAUR US U14 Brassage Poule E du 11/01/25

Courrier de FC Mandres Périgny (demande de changement d'horaire -1h).

La Commission note que la rencontre aura lieu à 15h00 au lieu de 16h00 (problème d'éclairage).

Prévenir vos adversaires.

COUPE DU VAL DE MARNE U14

CALENDRIER

1/16 FINALE	1 FEVRIER
1/8 FINALE	22 MARS
1/4 FINALE	27 AVRIL
1/2 FINALE	10 MAI
FINALE	DATE A DETERMINER

Désignation des matchs comptant pour le 2^{ème} tour qui auront lieu le 1 FEVRIER 2025 à 16h sur le terrain du 1^{er} nommé , les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : CHEVILLY LARUE ELAN ou IVRY US.

COUPE DE AMITIE U14

CALENDRIER

1/16 FINALE	1 FEVRIER
1/8 FINALE	22 MARS
1/4 FINALE	26 AVRIL
½ FINALE	10 MAI
FINALE	DATE A DETERMINER

Désignation des matchs comptant pour le 2^{ème} tour qui auront lieu le 1 FEVRIER 2025 à 16h sur le terrain du 1^{er} nommé , les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

EXEMPT : Néant.

COMMISSION FOOTBALL A EFFECTIF REDUIT (F.E.R)

Réunion du lundi 06 janvier 2025

Président : M. GRESSIEN Georges,

Membres : Mmes NAZICAL Marie-Ange, RANSOU Virginie et M. GOURDOU Jean-Philippe

Absents excusés : Mme URREGO Mariza et MM. AMSELLEM Emile, DARDENNES Patrick, DIAZ Frédéric, FETOUS Lakhdar, GLAUDE Gérard, LOPES Paulo, MOUSTAMID Abdou, MONNEY Valery, NOYON Joel, TAFININE Driss.

MEILLEURS VŒUX POUR CETTE NOUVELLE ANNEE 2025

Tous les membres de la Commission Football à Effectif Réduit vous souhaitent une très bonne année 2025 et la réussite de tous vos projets sportifs.

Comme indiqué dans notre mail du 06/01/2025 envoyé à tous les clubs, les référents sont à votre écoute et à votre disposition pour toutes questions ou problèmes que vous rencontrez, n'hésitez pas à nous contacter.

ADMINISTRATIF

RAPPEL ENVOI DE COURRIERS

La commission rappelle :

-Que la FMI doit être préparée = La veille des rencontres sous peine de sanctions.

-Afin que les dossiers soient traités = il est impératif de suivre les directives du District du VDM de FOOTBALL.

-D'indiquer sur tous vos courriers officiels :

* Le nom du club- L'objet de votre demande et les références des rencontres : (CATEGORIE U6 à U13- GROUPE- POULE et DATE DE LA RENCONTRE).

*1 seul courrier ou un mail pour chaque sujet à traiter.

- Le Modes d'envoi du courrier à la Commission du Football à Effectif Réduit du District VDM DE FOOTBALL : E-mail : cfaer94@gmail.com

NB : Seuls les mails provenant des messageries officielles des clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.

- Si non utilisation de l'application GFER 94 (Problèmes techniques uniquement) :

Les comptes-rendus des plateaux des U7/U9 sont à envoyer uniquement par Courrier postal : au District Du Val-De-Marne De Football- 131, Boulevard Des Alliés- 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE.

- Si utilisation de l'application gfer94 et difficultés pour envoyer :

Les comptes rendus de plateaux (problèmes réseaux) :

- Récupérez le fichier Pdf créer sur le téléphone de l'éducateur (PlateauxU7.pdf ou (PlateauxU9.pdf sur Download pour un téléphone Android, sur le Cloud, s'il a été activé, ou sur Mes Documents pour IOS),

- Transférez ce fichier à cfaer94@gmail.com.

- Technique : DRISS : 01.55.96.11.43 ou HEDI : 01.55.96.11.42.

-Ne pas oublier d'indiquer les noms et prénoms des joueurs et dirigeants et n° de licence :

Exemple 1 : équipe A /équipe B- U13- Groupe ABCD du 19/03/2024. Courrier club de

Numéro d'affiliation 5..... du 19/09/2024.

Objet : neutralisation de la rencontre / ou forfait avisé / ou absence ... Responsable Monsieur...Club x.

Licence n°.... Pour info : la Technique Monsieur...

La Commission rappelle que la boîte mail utilisée pour le Football d'animation est :

cfaer94@gmail.com

Tout courrier qui ne sera pas envoyé à cette adresse ne sera pas traité.

SAISON 2024 / 2025 : "ANNEXE FINANCIERE"	
U6/U7 – U8/U9 Compte rendu non-fait sur GFER94 (par club d'accueil),	20,00 €
U6/U7-U8/U9 Feuille non-faite sur GFER94 (par club en déplacement),	20,00 €
U6/U7, U8/U9 et critères U11/U13 : Forfait ou absence (par équipe),	15,00 € (par équipe)
Absence non-justifiée à une convocation,	100,00 €
Absence aux réunions annuelles et journées de rentrée école de FOOT	100,00 €
<i>Non-retour des résultats et feuilles d'engagement (GFER94) des Challenges et Coupes dans les 48 h 00,</i>	<i>50,00 € (par club)</i>
Disqualification : 1 ^{er} Tour : Festival U13, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.) et Challenge Régional U11,	50,00 € (par équipe)
Disqualification : 2 ^{ème} Tour Challenge REGIONAL U11, Festival U13 et Coupes VDM FUTSAL,	80,00 € (par équipes)
Disqualification Finale Challenge REGIONAL U11, Festival U13 et Coupes VDM FUTSAL,	120,00 € (par équipe)
U10/11 GFER94 non-utilisée	50,00 € (par équipe)
U12/U13 : Feuille de match informatisée non-utilisée (F.M.I)	50,00 € (par équipe)
Forfait non-avisé 1 ^{er} Tour : Festival U13, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.) et Challenge Régional U11,	15,00 € (par équipe)
Forfait non-avisé 2 ^{ème} Tour : Festival U13, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.) et Challenge Régional U11,	30,00 € (par équipe)
Forfait non-avisé aux Finales : Finale Challenge REGIONAL U11, Festival U13 et coupes VDM FUTSAL,	120,00 € (par équipe)
1 ^{er} forfait- U11 /U13 (par équipe),	15,00 € (par équipe)
2 ^{ème} forfait- U11 / U13 (par équipe),	30,00 € (par équipe)
3 ^{ème} forfait- U11 / U13 (par équipe).	50,00 € (par équipe)

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du lundi 06/01/2025

Président : M. MAGGI

Présents : Mme GUILIANI

Mrs BOUSSARD – LEFEBVRE - GUERCHOUN

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

RAPPEL

Concernant les RESERVES d'AVANT MATCH (article 142 du RSG de la FFF)

Les réserves d'avant match doivent figurer sur la feuille de match et être confirmées dans les 48 heures ouvrables suivant la rencontre par lettre recommandée ou télécopie ou courriel de la messagerie officielle du club et à l'organisme responsable de la compétition.

Concernant les RECLAMATIONS (article 187 du RSG de la FFF)

La mise en cause de la qualification et/ou de la participation exclusivement des joueurs peut, même s'il n'a pas été formulées de réserves préalables sur la feuille de match, intervenir par la voie d'une réclamation formulée UNIQUEMENT par les clubs participant à la rencontre. Cette réclamation doit être NOMINALE et motivée.

Le club fautif a MATCH PERDU par pénalité mais le club réclamant ne bénéficie pas des points correspondants au GAIN du match. Il conserve le bénéfice des points acquis sur le terrain et des buts marqués.

Concernant les EVOICATIONS (article 187 du RSG de la FFF)

L'évocation est toujours possible et prévaut avant l'homologation d'un match en cas :

- De participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match,
- D'inscription sur la feuille de match en tant que joueur d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au club, d'un joueur non licencié,
- D'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements,
- D'un joueur venant de l'étranger n'ayant pas fait l'objet de la procédure de délivrance d'un
- C-I-T.

Dans les cas ci-dessus, la sanction est le match perdu par pénalité et le club adverse bénéficie des points correspondants au gain du match.

JEUNES

U18 D1 - MATCH 28266401 – SUCY F.C. 21 / CRETEIL LUSITANOS US 22 du 15/12/2024

Réserve du club de **SUCY F.C. 21** quant au manque d'éducateur responsable majeur et diplômé sur le banc du club de **CRETEIL LUSITANOS US 22**.

La commission prend connaissance de la réserve technique confirmée pour la dire recevable en la forme.

Jugeant en 1^{er} ressort,

Considérant que l'absence d'un éducateur sur le banc de touche ne saurait remettre en cause le résultat du match acquis sur le terrain,

En application de l'article 30 bis du R.S.G. du District du V.D.M., la commission requalifie la réserve en réclamation pour la dire recevable en la forme.

Par ces motifs la commission rejette la réclamation comme non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.

Toutefois la Commission rappelle que la Commission des Statuts des Educateurs et des Equivalences est en charge de vérifier la présence des Educateurs désignés ou diplômés sur les bancs lors des matches

U14 D1 - MATCH 28350595 – CHEVILLY LARUE ELAN / FRESNES A.A.S. du 14/12/2024

Réserve du club de **FRESNES A.A.S.** quant à l'inscription du joueur **NACI Said** du club de **CHEVILLY LARUE ELAN** sur la feuille de match et qui a été retiré avant le début de la rencontre et après le contrôle des licences. La photo ne correspond pas au joueur et il n'a pas su répondre à la question quant à sa date de naissance.

Le joueur **NACI Said** a été retiré de la feuille de match et n'a donc pas participé à la rencontre.

De plus, ce joueur a bien une licence valablement établie le 09/09/2024 pour la saison 2024/2025

Par ces motifs, la commission dit la réclamation recevable mais NON FONDEE et confirme le résultat acquis sur le terrain.

U14 phase de brassage – Poule H - MATCH 29675655 – NOGENT S/MARNE F.C. 21 / ST MAUR VGA 22 du 14/12/2024

Hors la présence de M. BOUSSARD

Réserve du club de **NOGENT S/MARNE F.C. 21** sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs du club de **ST MAUR VGA 22** susceptibles d'avoir participé à la dernière rencontre disputée par l'équipe supérieure de leur club, celle-ci ne jouant pas de match officiel le même jour ou le lendemain.

Jugeant en 1^{er} ressort,

Considérant, après vérification, qu'aucun des joueurs du club de **ST MAUR VGA 22** figurant sur la feuille de match de la rencontre en rubrique, n'a participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure du club qui ne jouait pas ce jour ou le lendemain et qui s'est déroulée le 07/12/2024 au titre du championnat U14 – R3 /A entre ST MAUR VGA 21 et HOUILLES A.C. 21,

Par ces motifs, la commission dit qu'aucune infraction aux dispositions de l'article 7.9 titre II du R.S.G du District V. D. M. n'est à relever à l'encontre du club de **ST MAUR VGA 22**.

Rejette la réserve comme non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.

U18 D2.A - MATCH 28266747 – VILLIERS S/M. ES 21 / VILLENEUVE ABLON US 21 du 08/12/2024

Réserve du club de **VILLIERS S/M. ES 21** sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs du club de **VILLENEUVE ABLON US 21** au motif que les licences ont été enregistrées moins de 4 jours avant le jour de la présente rencontre.

Après vérification, il s'avère que le joueur **AJAL Ismael** du club de **VILLENEUVE ABLON US 21** est titulaire d'une licence enregistrée le **08/12/2024** et n'était donc pas qualifié pour disputer la rencontre.

La commission prend connaissance de la réserve pour la dire recevable et fondée.

*En conséquence, la commission décide match perdu par pénalité au club de **VILLENEUVE ABLON US 21** (-1 point, – 0 but) pour avoir fait participer le joueur non qualifié **AJAL Ismael**, pour en attribuer le gain à **VILLIERS S/M. ES 21** (3 points, 1 but).*

Débit : **VILLENEUVE ABLON US 21** 50€
Crédit : **VILLIERS S/M. ES 21** 43,50€

U16 D2.B - MATCH 29533134 – CO VINCENNES 22 / JOINVILLE R.C. 23 du 15/12/2024

Réserve du club de **CO VINCENNES 22** sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs du club de **JOINVILLE R.C. 23** au motif que sont inscrits sur la feuille de match plus de quatre joueurs mutés.

La commission pris connaissance de la réserve confirmée pour la dire recevable en la forme.

Jugeant en 1^{er} ressort,

Considérant que dans toutes les compétitions officielles de Ligue et de Districts le nombre de joueurs titulaires d'une licence mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à QUATRE dont 1 « hors période normale », sous réserve des dispositions particulières prévues aux articles 7.5., 7.5.1 et 7.5.2 du RSG de la LPIFF.

Considérant après vérification que le club de **JOINVILLE R.C. 23** a fait figurer sur la feuille du match en rubrique, 5 joueurs titulaires de licences « mutations » 2024/2025 à savoir :

ADETORIO David
MERTILIUS Messi
DERKA Marwane
NYADANU Owen
MARTIAL Kailian

Considérant que le club de **JOINVILLE R.C. 23** a fait figurer plus de 4 joueurs « mutation période normale » et est donc en infraction avec l'article 160 du R.S.G. de la F.F.F.,

*La commission dit la réserve fondée et donne match perdu par pénalité (-1 point, 0 but) au club de **JOINVILLE R.C. 23** pour en attribuer le gain au club de **CO VINCENNES 22** (3 points, 2 buts)*

Débit : **JOINVILLE R.C. 23** 50€
Crédit : **CO VINCENNES 22** 43,50€

U16 D1 - MATCH 28266920 – VILLEJUIF U.S. 22 / SUCY F.C. 21 du 24/11/2024

Demande d'évocation du club de SUCY F.C. 21 par courriel du 15/12/2024 sur la participation et la qualification du joueur DORISSAINT Nikensond susceptible d'être suspendu, du club de VILLEJUIF U.S.22.

La commission agissant sur le fondement des dispositions prévues à l'article 187.2 des RG de la FFF,

Jugeant en 1^{er} ressort,

Considérant que le club de **VILLEJUIF U.S.22** informé le 20/12/2024 de la demande d'évocation, n'a pas formulé ses observations par télécopie, fax, courriel ou courrier,

Considérant que le joueur mis en cause a été sanctionné par la commission de discipline réunie le 20/10/2024 de 3 matchs fermes de suspension dont l'automatique suite à son comportement lors de la rencontre de U16 – D1 disputée le 20/10/2024 contre RUNGIS US 21 avec l'équipe - **VILLEJUIF U.S.22 U16 D1**,

Considérant que ladite sanction est applicable à compter du 20/10/2024,

Considérant qu'il résulte des dispositions de l'article 226.1 des RG de la F.F.F. que la suspension doit être purgée dans les rencontres officielles quelles qu'elles soient, effectivement jouées dans la même catégorie d'équipe, étant précisé qu'entre-temps le joueur ne peut prendre part à aucune rencontre officielle.

Considérant que la suspension du joueur en cause, ne pouvait donc être purgée que sur des rencontres effectivement jouées par l'équipe - **VILLEJUIF U.S.22 – U16 22 D2/A**.

Considérant que le joueur n'a pas participé aux rencontres le 03/11/2024 contre CHOISY LE ROI AS 21 et contre US IVRY le 17/11/2024, ne purgeant ainsi que partiellement sa suspension,

Considérant que le joueur a participé à la rencontre disputée le 24/11/2024 opposant l'équipe **VILLEJUIF U.S.22** au club de SUCY FC,

Considérant qu'il ne pouvait donc pas prendre part à la rencontre de championnat opposant l'équipe **VILLEJUIF U.S.22 au club de SUCY FC** puisqu'il était encore en état de suspension.

En conséquence, la commission dit que le joueur **DORISSAINT Nikensond** du club de **VILLEJUIF U.S.22** n'était pas qualifié pour prendre part à la rencontre en rubrique.

Décide match perdu par pénalité au club de VILLEJUIF U.S.22 (-1 point, 0 but) pour en attribuer le gain au club de SUCY F.C. 21 (3 points, 3 buts).

Débit : VILLEJUIF U.S.22	50€
Crédit : SUCY F.C. 21	43,50€

De plus, la commission inflige une amende de 50 euros au club de VILLEJUIF U.S.22 pour avoir inscrit un joueur suspendu sur la feuille de match, et, ce, conformément à l'annexe financière, et, suivant l'article 226.5 du RSG de la FFF inflige un match de suspension ferme au joueur DORISSAINT Nikensond à compter du 06/01/2025 pour avoir participé à une rencontre officielle alors qu'il était en état de suspension.

SENIORS

SENIORS D4 - MATCH 29577879 – NOGENT S/MARNE F.C. 3 / MAROLLES FC 2 du 15/12/2024

Hors la présence de Madame GUILIANI et M. BOUSSARD

Réserve du club de **NOGENT S/MARNE F.C. 3** sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs du club de **MAROLLES FC 2** quant au nombre de joueurs mutés hors période.

La commission dit la réserve IRRECEVABLE car NON NOMINATIVE.

En application de l'article 30bis du R.S.G. du District du V.D.M., et suite à votre courrier de confirmation de réserve en date du 16/12/2024, la commission requalifie la réserve en réclamation pour la dire recevable en la forme.

Jugeant en 1^{er} ressort,

Réclamation du club de **NOGENT S/MARNE F.C. 3** sur la qualification et la participation des joueurs : **LENEEZ Alexandre, AZGUI Florian** et **BOULSANE Samy** du club de **MAROLLES FC 2** au regard du nombre de joueurs titulaires de licences frappées du cachet mutation hors période.

Considérant que dans toutes les compétitions officielles de Ligue et de Districts des catégories d'âge U19 et supérieures, le nombre de joueurs titulaires d'une licence mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à six dont 2 « hors période normale », sous réserve des dispositions particulières prévues aux articles 7.5, 7.5.1 et 7.5.2 du RSG de la LPIFF.

Considérant après vérification que le club de **MAROLLES FC 2** a fait figurer sur la feuille du match en rubrique, 3 joueurs titulaires de licences « mutations hors délais » 2024/2025 à savoir :

LENEEZ Alexandre (MH 16/09/2025)

AZGUI Florian (MH 17/07/2025)

BOULSANE Sammy (MH 16/09/2025)

Considérant que le club de **MAROLLES FC 2** a fait figurer plus de 2 joueurs « **mutation hors période normale** » et est donc en infraction avec l'article 160 du R.S.G. de la F.F.F.,

La commission dit la réclamation fondée et donne match perdu par pénalité (-1 point, 0 but) au club de MAROLLES FC 2 pour maintenir le résultat acquis au club de NOGENT S/MARNE F.C. 3.

Débit : MAROLLES FC 2 50€

Crédit : NOGENT S/MARNE F.C. 3 43,50€

SENIORS D2.A - MATCH 28264232 – THIAIS F.C. 2 / ARCUEIL COM 1 du 17/11/2024

Demande d'évocation du club de ARCUEIL COM 1 par courriel du 15/12/2024 sur la participation et la qualification du joueur AMAIZO Jérémy susceptible d'être suspendu, du club de THIAIS F.C. 2.

La commission met le dossier en attente des renseignements demandés.

SENIORS D2.A - MATCH 28264237 – MAROLLES FC 1 / VILLENEUVE AFC 1 du 17/11/2024

Hors la présence de Madame GUILIANI

Demande d'évocation du club de VILLENEUVE AFC 1 par lettre du 13/12/2024 quant à la participation de plus de joueurs mutés normaux et hors période qui est prévu en statuts des règlements du club de MAROLLES FC 1.

La commission agissant sur le fondement des dispositions de l'article 187.2 des R.G. de la F.F.F.

Jugeant en 1^{er} ressort,

Considérant que le club de **MAROLLES FC 1** informé le 13/12/2024 de la demande d'évocation, n'a formulé aucune observation par télécopié, fax, courriel ou courrier.

La commission agissant sur le fondement des dispositions de l'article 187.2 des R.G. de la F.F.F., Jugeant en 1^{er} ressort l'évocation IRRECEVABLE car ne rentrant pas dans le champ d'application d'une évocation :

- Participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match,
- Inscription sur la feuille de match en tant que joueur d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club ou d'un joueur non licencié,
- Acquisition d'un droit indu par une infraction répétée aux règlements,
- Inscription sur la feuille de match d'un joueur venant de l'étranger et n'ayant pas fait l'objet d'une procédure de délivrance du certificat international de transfert,
- Infraction définie à l'article 207 des présents règlements.

Par ces motifs, la commission dit qu'il n'y a pas lieu à évocation et confirme le résultat acquis sur le terrain.

Pour information, il s'avère après contrôle que tous les joueurs du club de **MAROLLES FC 1** étaient valablement qualifiés pour disputer la rencontre.

COMMISSION DU CALENDRIER

(Championnats et Critériums Foot à 11)

Réunion du 09 janvier 2025

RAPPEL :

CATEGORIES ET DIVISIONS CONCERNEES PAR LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI) POUR LA SAISON

2024 / 2025 : Toutes les compétitions hors Critériums +45 Ans et +55 Ans, sauf si souhait possibilité

-Si recours à une feuille de match papier, après la rencontre, sachez que le club recevant a l'obligation de garder une copie de la feuille de match (scanner, prendre une photo, photocopier...). Cela évitera que la Commission donne match perdu au club recevant après 2 appels de feuille de match manquante (article 13.2 des RSG du District du 94).

-Toutes les rencontres de la dernière journée de championnat (les deux dernières journées pour le championnat Seniors D1) d'un même groupe doivent être jouées le même jour à l'horaire officiel (hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison) (article 10.3 des RSG du District du 94). **Aucune demande de changement ne sera accordée par la commission**, les clubs devront prendre leurs dispositions (trouver un terrain de repli) pour que ces rencontres puissent être jouées aux dates et heures prévues par les calendriers.

Comment récupérer une feuille de match papier,

Site : districtvaldemarne.fff.fr - Onglet : District - Rubrique : Documents Clubs (en bas)

Ou Cliquez sur le lien :

<https://districtvaldemarne.fff.fr/wp-content/uploads/sites/99/2021/09/FMVIERGE.pdf>

Rappel « Foot Club et Site Internet » :

Pour la 2^{ème} saison consécutives, la FFF a déployé un nouveau système « Métier » pour la gestion des compétitions et désignation des officiels.

Nous rencontrons des incohérences et soucis qui sont en cours de rectification.

Merci de vérifier que vos calendriers sont conformes.

RAPPEL, sur cette nouvelle version, les rencontres s'affichent par DATE et non plus par journées, bien suivre les dates calendaires pour les rencontres.

FEUILLES DE MATCH(S) MANQUANTE(S)

Rappel Article 44-2 des RSG du District du Val de Marne :

« Non envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie, après deux réclamations de la Commission compétente par l'intermédiaire du Journal Numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe financier du District du Val de Marne de Football et **match perdu par pénalité au club recevant**, le club visiteur conservant sur la base du rapport d'un officiel désigné le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre ».

1er Appel de Feuille de match manquante :

U16 D1 :

28266935 : THIAIS FC / RUNGIS US du 15/12/2024

Match perdu au club recevant sans réponse aux deux appels de feuille de match manquante :

CDM D1 :

29576994 : ST MAUR LUSITANOS / NOISEAU SS du 01/12/2024

U16 D4 :

29626717 : CHOISY AS / SFCC du 01/12/24

FEUILLES DE MATCH(S) INFORMATISEES

Article 44-3 du règlement sportif général :

Non utilisation de la feuille de match informatisée. Le club responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1^{ère} non-utilisation : avertissement
- En cas de 2^{ème} non-utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois, à compter de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée en annexe 2 du RSG du District du Val de Marne
- En cas de 3^{ème} non-utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.

- ➔ Toutes les compétitions hormis les Critériums Anciens + 45 ans et + 55 ans doivent être couvertes par la feuille de match informatisée (FMI). Le club fautif (recevant et/ou visiteur) de la non-utilisation de la FMI s'expose aux sanctions suivantes :
- En cas de 1^{ère} non-utilisation : **avertissement**
 - En cas de 2^{ème} non-utilisation dans les 3 mois : **amende de 100 EUROS**
 - En cas de 3^{ème} non-utilisation ou plus dans les 3 mois : **match perdu par pénalité (0 but, -1 point)**

Liste des équipes fautives de la non-utilisation de la FMI (au 22/12/2024)

COMPETITIONS / CLUBS	1^{ère} non-utilisation (Avertissement)	2^{ème} non-utilisation (Amende 100€)	3^{ème} non-utilisation (Match perdu par pénalité)
ANCIENS D4 Éléphant Cot D'Ivoire 41	24/11/2024		
CDM D1 St Maur Lusitanos 35	01/12/2024		
FUTSAL D1 Maisons Alfort FC 1 Rungis U.S. 1	27/10/2024 27/10/2024		
SENIORS D3 Us Ivry Football 3	24/11/2024		
SENIORS D4 Vitry E.S. 3	22/12/2024		
U18 D1 Us Ivry Football 22	24/11/2024		
COUPE AMITIE U16 Perreux As Fran 22	27/10/2024		
U16 D1 Rungis U.S. 21	15/12/2024		
U16 D3 Ormesson U.S. 21 F.C. D'Alfortville 21 Villeneuve Afc 22	17/11/2024 17/11/2024 24/11/2024		
U16 D4 Choisy Le Roi As 24 Bry F.C. 21	03/11/2024 24/11/2024		
U15 D1 Vitry Ca 1 Maisons Alfort FC 1	16/11/2024 23/11/2024		
U15F Us Ivry Football 1 Kremlin Bicetre CSA 1 Ecole Plesséenne De 1 Boissy F.C. 1	09/11/2024 16/11/2024 23/11/2024 30/11/2024	23/11/2024 23/11/2024	14/12/2024
U14 D1 Villejuif U.S. 22 Fresnes A.A.S. 21	30/11/2024 14/12/2024		
U14 BRASSAGE F.C. D'Alfortville 21 Champigny F.C. 94 22 St Mandé F.C 21 Val De Fontenay As 21	09/11/2024 16/11/2024 16/11/2024 14/12/2024		
U13F Bonneuil S/Marne Csm 1 Us Ivry Football 1 F.C. D'Alfortville 1 Kremlin Bicetre CSA 1	10/11/2024 10/11/2024 24/11/2024 15/12/2024	17/11/2024 01/12/2024	15/12/2024
U11F St Mandé Fc 1 Us Ivry Football 2 Us Ivry Football 1	10/11/2024 10/11/2024 01/12/2024	15/12/2024 01/12/2024	15/12/2024

ANNEXES

		Début formation		Fin de la formation	
Objet	Distanciel en autonomie, lecture de 2 capsules vidéo avant le bloc 1	Bloc 1 (1er jour en <i>présentiel</i>)	Bloc 2 (2ème jour en <i>présentiel</i>)	Distanciel en autonomie, lecture de 2 nouvelles capsules vidéo	
Journée compl Coach jeunes	X	26/09/2024	X	X	
Journée compl Coach séniors	X	03/10/2024	X	X	
CFI U6-U9	Du 01/10/2024 au 07/10/2024	08/10/2024	05/11/2024	Du 06/11/2024 au 15/11/2024	
CFI U10-U13	Du 02/10/2024 au 09/10/2024	10/10/2024	07/11/2024	Du 08/11/2024 au 17/11/2024	
CFI U14-U19	Du 07/10/2024 au 14/10/2024	15/10/2024	12/11/2024	Du 13/11/2024 au 22/11/2024	
CFI Séniors	Du 09/10/2024 au 16/10/2024	17/10/2024	14/11/2024	Du 15/11/2024 au 24/11/2024	
CFI Futsal U13-U15	X	24/10/2024	25/10/2024	X	
CFI U6-U9	Du 11/11/2024 au 18/11/2024	19/11/2024	03/12/2024	Du 04/12/2024 au 13/12/2024	
CFI U10-U13	Du 13/11/2024 au 20/11/2024	21/11/2024	05/12/2024	Du 06/12/2024 au 15/12/2024	
Certification CFF1-2-3	X	23/11/2024	X	X	
CFI U14-U19	Du 18/11/2024 au 25/11/2024	26/11/2024	10/12/2024	Du 11/12/2024 au 20/12/2024	
CFI Gardien de but Initiation	X	En 2024, programmé en début de saison		X	
Journée compl Coach jeunes	X	28/01/2025	X	X	
Journée compl Coach séniors	X	30/01/2025	X	X	
CFI U6-U9	Du 27/01/2025 au 03/02/2025	04/02/2025	04/03/2025	Du 05/03/2025 au 16/03/2025	
CFI U10-U13	Du 29/01/2025 au 05/02/2025	06/02/2025	06/03/2025	Du 07/03/2025 au 16/03/2025	
CFI U14-U19	Du 03/02/2025 au 10/03/2025	11/02/2025	11/03/2025	Du 12/03/2025 au 21/03/2025	
CFI Séniors	Du 05/02/2025 au 12/02/2025	13/02/2025	13/03/2025	Du 14/03/2025 au 23/03/2025	
CFI U6-U9 Mineurs	Du 10/02/2025 au 17/02/2025	18/02/2025	15/04/2025	Du 16/04/2025 au 25/04/2025	
Certification CFF1-2-3	X	25/02/2025	X	X	
CFI Futsal U13-U15	X	27/02/2025	28/02/2025	X	
CFI U6-U9	Du 10/03/2025 au 17/03/2025	18/03/2025	08/04/2025	Du 09/04/2025 au 18/04/2025	
CFI U10-U13	Du 12/03/2025 au 19/03/2025	20/03/2025	29/04/2025	Du 30/04/2025 au 09/05/2024	
CFI U14-U19	Du 17/03/2025 au 24/03/2025	25/03/2025	06/05/2025	Du 07/05/2025 au 16/05/2025	
Certification CFF1-2-3	X	16/04/2025	X	X	
Journée compl Coach jeunes	X	13/05/2025	X	X	
Journée compl Coach séniors	X	15/05/2025	X	X	
CFI Gardien de but Initiation	X	En 2025, programmé en début de saison		X	

CALENDRIER

des formations

2024/2025

DÉBUT FORMATION
DISTANCIEL

PRÉSENTIEL

FIN FORMATION
DISTANCIEL

Formations	Étape 1 : 7 jours pour regarder 2 vidéos avant l'étape 2	Étape 2	Étape 3	Étape 4 : 10 jours pour regarder 2 vidéos avant la fin de l'étape 4
Journée compl Coach jeunes	X	26/09/2024	X	X
Journée compl Coach séniors	X	03/10/2024	X	X
CFI U6-U9	Du 01/10/2024 au 07/10/2024	08/10/2024	05/11/2024	Du 06/11/2024 au 15/11/2024
CFI U10-U13	Du 02/10/2024 au 09/10/2024	10/10/2024	07/11/2024	Du 08/11/2024 au 17/11/2024
CFI U14-U19	Du 07/10/2024 au 14/10/2024	15/10/2024	12/11/2024	Du 13/11/2024 au 22/11/2024
CFI Séniors	Du 09/10/2024 au 16/10/2024	17/10/2024	14/11/2024	Du 15/11/2024 au 24/11/2024
CFI Futsal U13-U15	X	24/10/2024	25/10/2024	X

CALENDRIER

des formations

2024/2025

DÉBUT FORMATION
DISTANCIEL

PRÉSENTIEL

FIN FORMATION
DISTANCIEL

Formations	Étape 1 : 7 jours pour regarder 2 vidéos avant l'étape 2	Étape 2	Étape 3	Étape 4 : 10 jours pour regarder 2 vidéos avant la fin de l'étape 4
CFI U6-U9	Du 11/11/2024 au 18/11/2024	19/11/2024	03/12/2024	Du 04/12/2024 au 13/12/2024
CFI U10-U13	Du 13/11/2024 au 20/11/2024	21/11/2024	05/12/2024	Du 06/12/2024 au 15/12/2024
Certification CFF1-2-3	X	23/11/2024	X	X
CFI U14-U19	Du 18/11/2024 au 25/11/2024	26/11/2024	10/12/2024	Du 11/12/2024 au 20/12/2024
CFI Gardien de but Initiation	X	En 2024, programmé en début de saison		X
Journée compl Coach jeunes	X	28/01/2025	X	X
Journée compl Coach séniors	X	30/01/2025	X	X

CALENDRIER

des formations

2024/2025

**DÉBUT FORMATION
DISTANCIEL**

PRÉSENTIEL

**FIN FORMATION
DISTANCIEL**

Formations	Étape 1 : 7 jours pour regarder 2 vidéos avant l'étape 2	Étape 2	Étape 3	Étape 4 : 10 jours pour regarder 2 vidéos avant la fin de l'étape 4
CFI U6-U9	Du 27/01/2025 au 03/02/2025	04/02/2025	04/03/2025	Du 05/03/2025 au 16/03/2025
CFI U10-U13	Du 29/01/2025 au 05/02/2025	06/02/2025	06/03/2025	Du 07/03/2025 au 16/03/2025
CFI U14-U19	Du 03/02/2025 au 10/03/2025	11/02/2025	11/03/2025	Du 12/03/2025 au 21/03/2025
CFI Séniors	Du 05/02/2025 au 12/02/2025	13/02/2025	13/03/2025	Du 14/03/2025 au 23/03/2025
CFI U6-U9 Mineurs	Du 10/02/2025 au 17/02/2025	18/02/2025	15/04/2025	Du 16/04/2025 au 25/04/2025
Certification CFE1-2-3	X	25/02/2025	X	X
CFI Futsal U13-U15	X	27/02/2025	28/02/2025	X

CALENDRIER

des formations

2024/2025

**DÉBUT FORMATION
DISTANCIEL**

PRÉSENTIEL

**FIN FORMATION
DISTANCIEL**

Formations	Étape 1 : 7 jours pour regarder 2 vidéos avant l'étape 2	Étape 2	Étape 3	Étape 4 : 10 jours pour regarder 2 vidéos avant la fin de l'étape 4
CFI U6-U9	Du 10/03/2025 au 17/03/2025	18/03/2025	08/04/2025	Du 09/04/2025 au 18/04/2025
CFI U10-U13	Du 12/03/2025 au 19/03/2025	20/03/2025	29/04/2025	Du 30/04/2025 au 09/05/2024
CFI U14-U19	Du 17/03/2025 au 24/03/2025	25/03/2025	06/05/2025	Du 07/05/2025 au 16/05/2025
Certification CFI-2-3	X	16/04/2025	X	X
Journée compl Coach jeunes	X	13/05/2025	X	X
Journée compl Coach séniors	X	15/05/2025	X	X
CFI Gardien de but Initiation	X	En 2025, programmé en début de saison		X



Tous en Bleu pour l'USCL !



NATIONAL 2
FFF

Vous êtes éducateur ou responsable dans un club sportif du Val-de-Marne et vous souhaitez soutenir le club de football représentant du département en National 2 avec vos joueurs licenciés ?

C'est très simple ! Remplissez ce formulaire et retournez-le à l'USCL par mail (cf : coordonnées ci-dessous).

Venez encourager le club de l'Île-de-France et profiter d'un football de qualité et d'une ambiance conviviale en tribune !

L'USCL vous invite !

Match souhaité	USCL -
Date du match	
Nom du club + Ville + Discipline Sportive	
Catégorie d'âge comprise entre 6 et 16 ans	
Responsable pour le groupe présent le soir du match + téléphone + mail	
Nombre de places enfants souhaitées	
Nombre de places adultes souhaitées	

Formulaire à renvoyer par mail : actions@uscl.fr
(un mail de confirmation vous sera envoyé au plus tard la veille de la rencontre)



Vivre Ensemble Notre Passion

CALENDRIER

SAISON 2024/2025



AOÛT

J1	17	CHAMBLY	0000
J2	24	WASQUEHAL	0000
J3	31	CHANTILLY	0000

JANVIER

J15	11	FURIANI	0000
J16	18	WASQUEHAL	0000
J17	25	CHANTILLY	0000

SEPTEMBRE

J4	07	VILLERS/HOULGATE	0000
J5	14	BIESHEIM	0000
J6	21	THONVILLE	0000

FÉVRIER

J18	08	VILLERS/HOULGATE	0000
J19	15	BIESHEIM	0000
J20	22	THONVILLE	0000

OCTOBRE

J7	05	BALAGNE	0000
J8	19	BEAUVAIS	0000

MARS

J21	08	BALAGNE	0000
J22	15	BEAUVAIS	0000
J23	22	FLEURY	0000

NOVEMBRE

J9	02	FLEURY	0000
J10	09	FEIGNIES A.	0000
J11	23	FC 93	0000

AVRIL

J24	05	FEIGNIES A.	0000
J25	12	FC 93	0000
J26	19	HAGUENAU	0000
J27	26	EPINAL	0000

DÉCEMBRE

J12	07	HAGUENAU	0000
J13	14	EPINAL	0000
J14	21	AUBERVILLIERS	0000

MAI

J28	03	AUBERVILLIERS	0000
J29	10	FURIANI	0000
J30	17	CHAMBLY	0000

VIVRE ENSEMBLE NOTRE PASSION

RENT A CAR

+ PROCHE, - CHER

OFFRE SPÉCIALE

Pour les licenciés du District du
Val-de-Marne de Football



10 % de réduction*

sur le montant de votre location
avec le code : **RAC-DISTRICT10**

À très bientôt dans nos agences !



Offre valable jusqu'au 31/12/24 pour la location d'une voiture ou d'un véhicule utilitaire dans les agences Rent A Car du Val-de-Marne participantes (Champigny-sur-Marne, Charenton-le-Pont, Saint-Maur-des-Fossés, Créteil/Bonneuil, Vitry-sur-Seine et Choisy-le-Roi). Valable sur les tarifs publics en vigueur, hors promotions en cours, hors service Aller Simple, selon les conditions générales de location disponibles en agences, sous réserve de disponibilité. Sur présentation d'une licence d'un club du District du Val-de-Marne de Football (licence en cours) pour le retrait du véhicule.

LOCATION DE VÉHICULES

rentacar.fr
0 891 700 200 Service 0,20 €/min
* prix appel

Tarifs DISTRICT FOOTBALL VAL-DE-MARNE TTC 2024 Véhicules de tourisme



Catégories	Exemple de modèle	1 à 3 jours		4 à 8 jours		9 à 15 jours		16 à 29 jours		30 jours et +	
		Prix par jour HT		Prix par jour HT		Forfait Mensuel		Forfait Mensuel		Prix total mensuel	
		100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	3000 km	KM supp
A	ECO 3P	45,53	34,15	28,22	24,13	22,37	671,10	0,23			
B	CITADINE 5P	49,76	37,32	30,85	26,38	25,15	754,50	0,24			
BP	CITADINE 5P BOITE AUTO	54,00	40,50	33,48	28,62	27,31	819,30	0,24			
C	AFFAIRE	64,58	48,44	40,04	34,24	30,74	922,20	0,25			
CP	AFFAIRE BOITE AUTO	68,82	51,61	42,67	36,48	32,15	964,50	0,25			
D	CONFORT	73,06	54,79	45,30	38,72	37,74	1 132,20	0,28			
DP	CONFORT BOITE AUTO	80,47	60,35	49,90	42,65	39,38	1 181,40	0,28			
DMP	MULTISPACE	88,51	66,38	54,88	46,92	40,66	1 219,80	0,29			
E	BERLINE	100,16	75,12	62,10	53,09	44,72	1 341,60	0,00			
EP	BERLINE BOITE AUTO	109,06	81,79	67,62	57,80	46,13	1 383,90	0,31			
F	MINIBUS 9 places	146,92	110,18	91,08	77,87	63,53	1 905,90	0,34			
FP	MONOSPACE 7places	140,82	105,61	87,31	74,64	55,91	1 677,30	0,34			

* Tarifs non applicables du 1er Juin au 31 août

TARIF EN € TTC TVA : 20 %

Validité : Du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024

ASSURANCES

Garantie dommages (CDW) : Inclus
Garantie vol (TP) : Inclus
Assistance 24H/24 : Inclus

Tampon et signature